



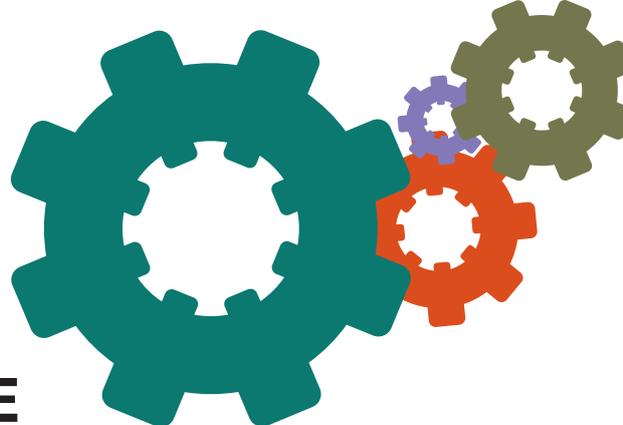
# PROJET PEDAGOGIQUE 2025

**PROTECTION DE L'ENFANCE  
PÔLE PRISE EN CHARGE  
DE MINEURS ASE**

- ◆ Service accueil et mise à l'abri pour évaluation - AMAPE
- ◆ MECS - Hébergements diversifiés
- ◆ MECS - Accompagnement aux parcours atypiques - APA
- ◆ Action éducative en milieu ouvert renforcée - AEMO-R
- Hors protection de l'enfance - Entreprise d'insertion Equilibre



**Groupe addap13**  
éduquer dans la rue



# SOMMAIRE

<b>ELEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>P3</b>
● Preambule.....	P4
● Schéma d'organisation.....	P6
● Cartographies.....	P7
<b>SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION - AMAPE.....</b>	<b>P8</b>
Eléments de contexte.....	P9
Premier accueil inconditionnel .....	P9
Mise à l'abri et orientation d'urgence .....	P10
Prise en charge santé .....	P10
Mission évaluation sociale.....	P10
Déclinaison opérationnelle .....	P12
<b>MECS-HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS.....</b>	<b>P22</b>
Configuration et ligne pédagogique du service.....	P23
Eléments de contexte 2024 .....	P24
Déclinaison opérationnelle .....	P26
<b>MECS-ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - APA .....</b>	<b>P37</b>
Périmètre de l'autorisation .....	P38
Une doctrine d'intervention en mouvement continu .....	P38
Évolution des modalités d'hébergement .....	P38
Déclinaison opérationnelle .....	P40
<b>ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCEE - AEMO R .....</b>	<b>P46</b>
Preambule.....	P47
Déclinaison opérationnelle .....	P47
<b>HORS PROTECTION DE L'ENFANCE ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE.....</b>	<b>P52</b>
Fonctionnement de l'entreprise .....	P53
Objectifs de l'entreprise .....	P53
Une relative stabilisation .....	P53

# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX





# PRÉAMBULE

**Le pôle Prise en charge des mineurs ASE termine un cycle de six ans depuis l'appel à projet ayant permis sa création, il est désormais constitué de plusieurs services.**

## UN DÉVELOPPEMENT ALLANT DE PAIR AVEC UNE STRUCTURATION

Nous avons d'abord mis en place des activités liées aux mineurs non accompagnés (AMAPE et MECS), dont l'entreprise d'insertion Equilibre, puis le service APA et dernièrement l'AEMO-R venant ainsi compléter le panel des accompagnements d'enfants et adolescents sous mesure de protection.

Notre développement conséquent en terme de type de services et de nombre des jeunes accompagnés, hébergés n'a pas lieu sans devoir répondre à certaines problématiques ou surmonter des difficultés. En effet, nous avons à mettre en œuvre nos missions dans un contexte de contraintes budgétaires de plus en plus fortes.

## DES EXIGENCES FORTES DANS UN CONTEXTE CONTRAIGNANT

Pour l'ensemble du pôle, nous devons rationaliser nos coûts de fonctionnement tout en garantissant la qualité des accompagnements. Ainsi, les postes nécessaires à la mise en œuvre des activités (MECS notamment), sont durement négociés et les prix de journée restent très contraints. Par ailleurs, pour les modalités d'hébergements (MECS et APA), nous sommes tenus à être en conformité avec la loi Taquet et particulièrement le volet relatif à la résorption des places en hôtels, qui a entraîné une restructuration, toujours à l'œuvre des modalités de fonctionnement de ces services.

Pour le service AMAPE, des contraintes budgétaires pèsent sur le modèle faisant craindre pour les évaluations un financement à l'acte sur une base de remboursement Etat / CD plus faible que les coûts tout en maintenant une évidente exigence de qualité.

L'entreprise d'insertion Equilibre doit anticiper l'inflation, réduire ses marges tout en garantissant qualité et quantité à ses clients (associations, institutions) et destinataires finaux (en majorité des jeunes accueillis en structure). La structure opère dans un secteur de plus en plus concurrentiel, aux modalités de financements des emplois aidés préservés mais sur conditions de sorties durables des salariés en insertion.

Le SAPA est questionné car bien qu'il propose un projet innovant dans la prise en charge d'adolescents en rupture et inscrits dans des spirales de risques (prostitution), nous peinons à trouver son financement.

## DES ACCOMPAGNEMENTS COMPLEXES QUI INTERROGENT

Dans un contexte sociétal complexe et parfois tendu, nos équipes ont à faire avec des situations parmi les plus complexes avec des jeunes et des familles cumulant des difficultés éducatives, sociales, psychologiques, de santé. Les charges de travail sont très importantes au regard des ratios d'encadrement et au des difficultés souvent cumulées des jeunes et de leurs familles. Les attentes de la part de nos partenaires institutionnels sont fortes et les délais pour mettre en œuvre ont tendance à se raccourcir (AMAPE, AEMO-R). Nous sommes attendus et attentifs dans tous les services sur nos capacités à agir de manière intense, réactive et souple. Les prises en charges ne trouvent pas toujours leurs résolutions (main levée par exemple), les réorientations et les durées s'allongent anormalement (AMAPE, MECS concernant les jeunes majeurs) du fait de la saturation globale des structures de protection de l'enfance, des lieux de soins.... Nous recherchons sans cesse de nouvelles modalités d'accompagnements des publics les plus vulnérables qui ne s'adaptent que difficilement y compris aux prises en charge les plus souples.

## DES POINTS D'APPUI INDISPENSABLES

Nous restons forts des valeurs de l'association qui nous porte et soutient les activités que nous améliorons et des propositions que nous souhaitons continuer de formuler. Pour cela, nous poursuivons le développement de coopérations internes au Groupe et des partenariats multi sectoriels (santé, social, éducatif...).

Nos équipes sont engagées, solidaires, agiles et inventives ; nos partenaires techniques valorisent nos actions

et participent de nos réflexions et parfois aux accompagnements complexes. Nous abordons la question de la qualité avec sérieux et confiance dans nos modèles pour répondre aux besoins sociaux des publics dont nous avons la charge.

## DES ENGAGEMENTS FORTS

Nous continuerons à renforcer la qualité de la prise en charge des mineurs, quels qu'ils soient, en cherchant à développer nos compétences internes et les partenariats, en appui sur le cadre légal et réglementaire (normes, ratios, sécurité, hébergements, qualité). C'est enfin que ce soit pour les jeunes sous mesures ou les personnels d'équilibre en CDDI d'inciter certes à l'intégration, l'adaptation, la formation, mais aussi renforcer le sentiment de réussite et de solidarité.

Nous développerons les expérience et outils de participation du public accueilli à leur prise en charge mais aussi à l'amélioration continue de la qualité. Nous renouvellerons et créerons dans ce sens des actions telles que la fête des parcours (MECS Marseille) pour impliquer et valoriser les publics.

## POUR LES ÉQUIPES

C'est répondre aux besoins de nos professionnels, d'être mis dans les meilleures dispositions possibles pour accompagner les besoins et projets du public que nous avons choisi de prendre en charge. Nous travaillons à proposer :

- Une organisation du travail efficiente et sereine.
- Des formations et montées en compétence : prise en compte des phénomènes émergents et/ou complexes : l'accompagnements des mineurs non accompagnées, des MNA très jeunes (13 à 15 ans), les phénomènes prostitutionnels (SAPA)...
- De constituer chaque fois que possible des équipes pluri et interdisciplinaires.
- De veiller à des ratios RH stables.
- De mobilisations des fonctions ressources de l'association dans le soutien aux équipes et à l'encadrement,
- De valoriser les échanges de pratiques à l'interne du pôle et du groupe pour nos nouveaux métiers (psychologues, IDE, surveillants de nuits).

## UN AGENDA 2025 DENSE POUR LES SERVICES DU PÔLE

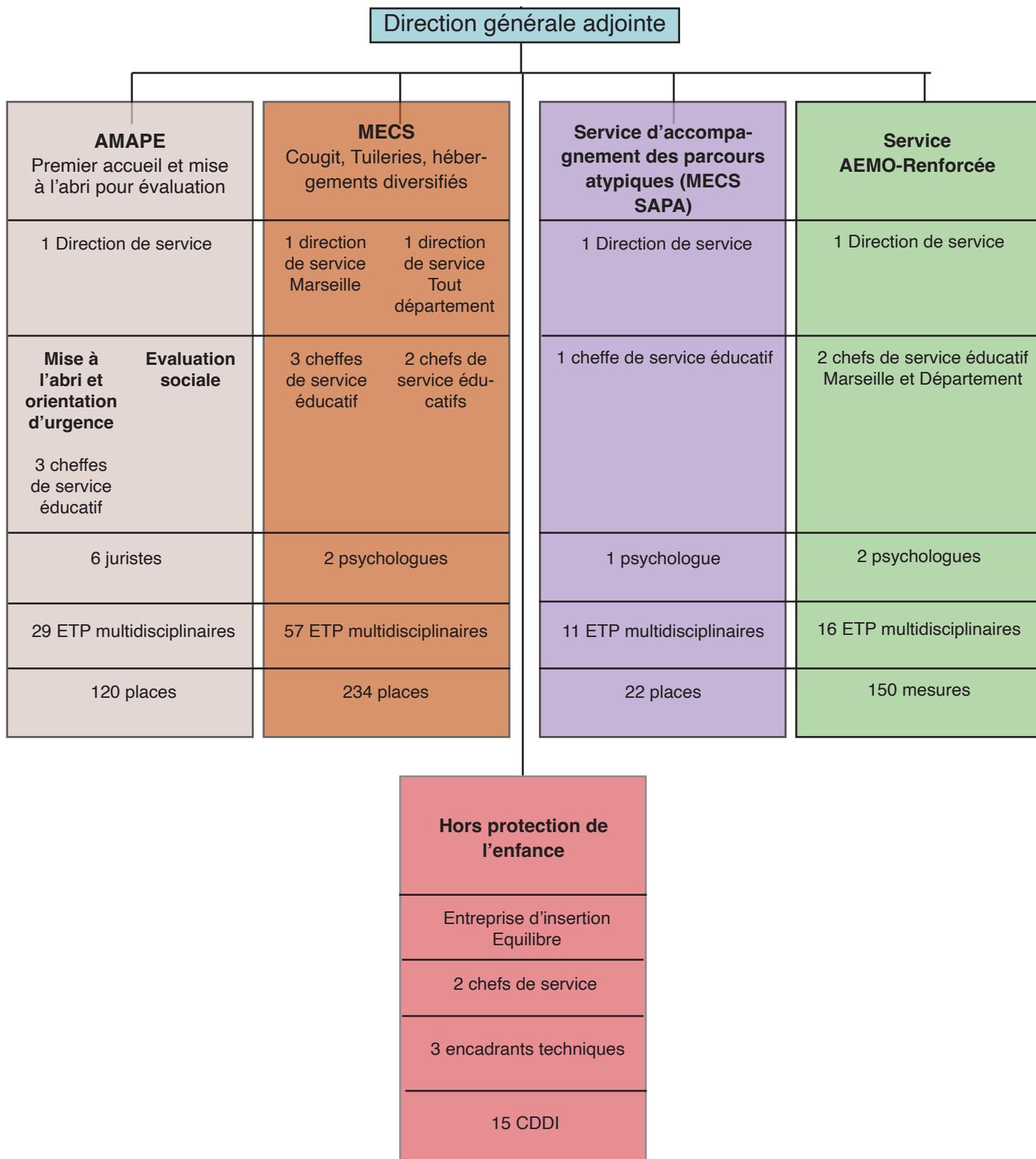
Nous avons procédé à une évaluation volontaire du service AMAPE en juin 2024, selon les critères de la HAS. Sur cette base nous ferons une proposition de renouvellement de l'habilitation au conseil départemental, début 2025 afin de poursuivre notre mission. Elle devra tenir compte des contraintes techniques et financières mais aussi préserver nos valeurs. Nous devons donc accompagner le changement et réorganiser le service pour répondre à la scission : mise à l'abri -orientation d'urgence et évaluation sociale qui s'est amorcée fin 2024. Il s'agira de penser avec les professionnels l'efficience de notre modèle pour maintenir un haut niveau de qualité des évaluations et des prises en charges amorcées durant le temps d'APU avant l'orientation en MECS.

A la fin de l'année 2024, trois visites de conformités sont programmées sur nos collectifs MECS. C'est pour la Mecs Hors Marseille la mise en fonctionnement d'un nouveau collectif. Il s'agira ensuite de lancer les démarches de d'évaluation de la qualité pour ce service qui évolue en permanence. Le service APA poursuit son auto évaluation et pose les bases de l'évolution de son projet de service dont l'écriture s'amorce fin 2024. Il comprend l'évolution du projet pour continuer d'accepter de prendre des risques et assumer des prises en charge d'une complexité extrême tout en affichant la qualité de nos pratiques, en partageant notre approche des phénomènes telles que la prostitution, les conduites à risques, les ruptures de parcours mais en rationalisant nécessairement des coûts de fonctionnements notamment d'hébergements. Pour ces deux entités, il s'agit d'engager avec les équipes une réflexion globale quant aux enjeux des prises en charges (stabilisation des parcours, accompagnement vers l'autonomie, gestion des conduites à risques...) dans le respect des critères HAS d'une part et en réponse aux besoins très spécifiques de ces publics (MNA et jeunes en rupture) d'autre part.

Le service d'AEMO-Renforcée poursuivra ses travaux en vue de l'habilitation Justice. L'écriture du projet de service à cinq ans sera réalisée avec l'ensemble des salariés. Nous engagerons une réflexion autour de l'évolution de notre service en collaboration avec le CD13 et le tribunal de Marseille, en réponse aux nombreuses sollicitations que nous recevons depuis sa création.



# SHEMA D'ORGANISATION



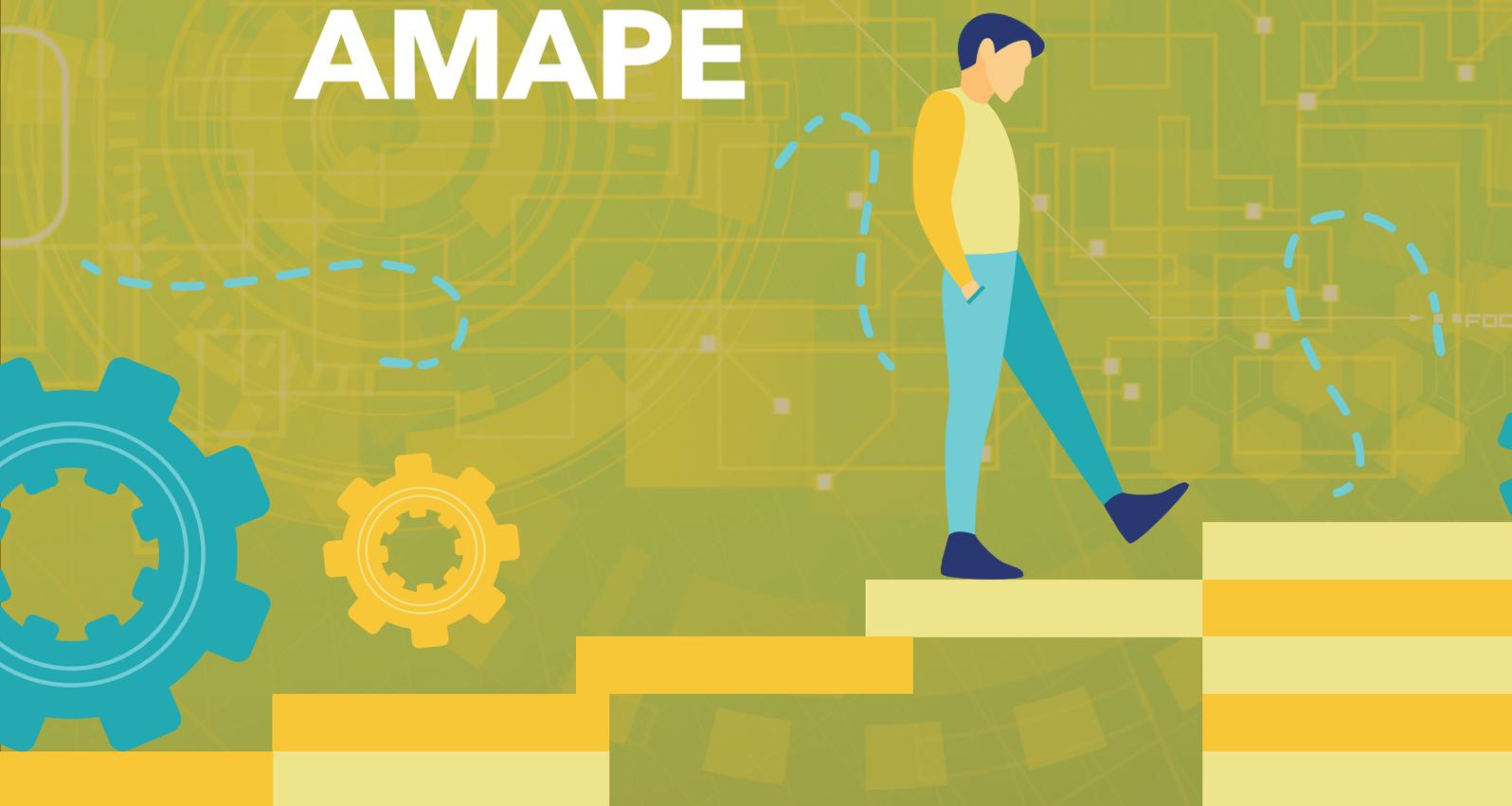


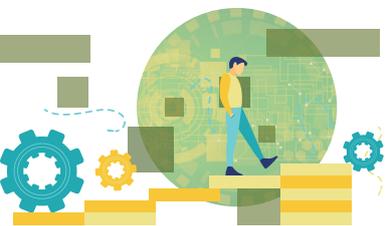
# CARTOGRAPHIE



- Hôtel 
- Appartement 
- Collectif 
- APA 
- AEMO-R : ressort des tribunaux 

# SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION AMAPE





# SERVICE PREMIER ACCUEIL POUR MISE À L'ABRI ET ÉVALUATION AMAPE

## ELÉMENTS DE CONTEXTE

Le département a souhaité, à partir de 2024, différencier la tarification de la mission d'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement de la personne de celle de la mise à l'abri. Désormais notre service assume deux missions : mise à l'abri et orientation d'urgence d'une part et évaluation sociale d'autre part. Le service Premier accueil pour mise à l'abri et évaluation soutient entièrement ces deux missions dans la continuité des modalités et pratiques mises en place jusqu'à présent.

Un processus d'évaluation du service a été engagé de 2023 jusqu'au premier trimestre 2024. Cette démarche volontaire nous a conduit à faire appel à un cabinet externe qui, en mai et juin 2024, a soumis l'ensemble de nos pratiques professionnelles aux modalités d'évaluation de la Haute autorité de santé. Les premières conclusions sont positives et nous permettront d'engager le plan d'amélioration continue de la qualité en 2025. En complément, le service a lancé une démarche de construction du projet stratégique qui s'inscrit dans le renouvellement de l'autorisation, après cinq ans d'exercice.

Un des aspects marquants de notre service demeure la capacité à s'adapter à un contexte qui reste en tension relative, le service travaille désormais en file active nulle (flux tendu) permettant des mises à l'abri immédiates. La tension est plus importante sur le nombre de jeunes pris en charge qui doivent être orientés vers des MECS, ceci est dû à l'augmentation massive des flux fin 2023 qui a mécaniquement fait augmenter le nombre de jeunes à orienter vers des lieux de prises en charge adaptés. Le nombre de filles présentes au 1<sup>er</sup> accueil est relativement stable, mais dans la grande majorité des cas elles sont particulièrement vulnérables et nécessitent une prise en charge adaptée (grossesses /conduites à risques). L'organisation du service pour maintenir la file active à zéro, permettre la mise à l'abri immédiate et nous conformer au cadre de référence est le marqueur majeur de l'année 2024.

Le renfort sur l'équipe juridique lié à la hausse des flux en 2023 a largement contribué à la réduction des délais, l'enjeu est désormais de maintenir ce fonctionnement sur fond de moyens humains en baisse et aux difficultés récurrentes de recrutement.

Pour autant, nos procédures d'accueil, mise à l'abri et évaluation poursuivent une évolution positive grâce à la capacité des équipes multidisciplinaires à s'inscrire dans une posture professionnelle adaptée à la mission et toujours en questionnement.

Le temps de la mise à l'abri est particulièrement marqué au cours de l'année 2024 par les délais d'orientation sur des places pérennes des jeunes sous protection. Deux facteurs participent principalement à cette attente : l'augmentation significative des jeunes accueillis en mise à l'abri fin 2023 d'une part, le manque de place en général dans les établissements de la protection de l'enfance et adaptées aux situations complexes addiction, handicap, mères avec enfant) d'autre part.

## PREMIER ACCUEIL INCONDITIONNEL

Les travailleurs sociaux établissent avec les personnes qui se présentent pour la première fois une Fiche de premier contact (F1C), transmise aux services du Conseil départemental et signifiant l'entrée dans le dispositif et la mise à l'abri immédiate.

En 2025, une nouvelle version du livret d'accueil sera diffusée aux jeunes dès leur entrée en mise à l'abri, fruit d'un travail collégial (travailleurs sociaux et cadres) pour simplifier et rendre plus facile d'accès pour chacun.

## MISE À L'ABRI ET ORIENTATION D'URGENCE

L'objectif de mise à l'abri immédiate est maintenu en 2025 sur la base des résultats positifs en 2024 ; ceci suppose une organisation de service optimale (équipe, moyens, locaux).

Les lieux ont été rationalisés en 2024 et l'année 2025 a pour objectif de stabiliser les conditions d'hébergement et de fonctionnement de la mise à l'abri. Un lieu unique demeure sans doute l'une des clés pour permettre d'optimiser le service et de l'adapter en permanence aux besoins des publics et aux variations des rythmes des arrivées.

A défaut, nous renforcerons l'efficacité des unités d'hébergement sur la base de l'année 2024. Nous veillerons à ce que les hôtels dédiés répondent à un cahier des charges de plus en plus exigeant (logique de privatisation, équipements dédiés aux jeunes et aux équipes éducatives – salle commune et bureau des éducateurs, infirmerie etc.). Nous poursuivrons les discussions pour une meilleure gestion des places vacantes. La question des modalités d'hébergement est en constante réflexion et à ce stade elle doit encore être affinée afin de garantir l'adéquation de l'hébergement avec les besoins fondamentaux des jeunes en matière de protection et d'accompagnement éducatif et de santé.

## PRISE EN CHARGE SANTÉ

L'augmentation des flux en 2023 a conduit à une réorganisation du service avec des unités (comprenant les équipes) dédiées et a également permis la mise en place d'un pôle santé composé de 5 ETP. Nous maintiendrons les bilans de santé pour chaque jeune mis à l'abri et ce sous 48 heures, en respect des RBPP. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'une **fiche d'intervention sanitaire personnalisée pour l'évaluation des premiers besoins en santé**. Cette dernière repose sur le consentement du jeune concerné. Dans le cadre des délais de mise à l'abri, l'enjeu demeure de prioriser les besoins en santé en priorisant les urgences médicales individuelles ou collectives.

## MISSION ÉVALUATION SOCIALE

Notre procédure d'évaluation est stabilisée, elle est conforme à la fois au cadre légal et au guide de bonnes pratiques. Nous respectons les délais, en nous appuyant sur deux échelles de temporalité : des évaluations finalisées sous cinq jours pour les minorités et majorités manifestes. Les personnes n'entrant pas dans ces catégories bénéficient d'un processus d'évaluation pouvant s'étendre jusqu'à 15 jours.

Un décret du 22 décembre 2023, modifiant les modalités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille, précise le temps de la mise à l'abri, période de 5 jours renouvelable deux fois et rappelle que l'évaluation doit être réalisée par un professionnel formé ou expérimenté. Les évaluations doivent revêtir un caractère pluridisciplinaire.

La phase de mise à l'abri permet de procéder aux observations éducatives et sociales, qui complètent et étayent ou confrontent les éléments recueillis lors du temps plus formel avec le jeune. Dans un souci d'impartialité l'éducateur référent du jeune ne participe à son entretien d'évaluation. En revanche, il complète l'évaluation par les éléments observés durant la mise à l'abri. Dès le début de l'APU nous repérons les publics les plus vulnérables et avons à cœur de les héberger dans l'une de nos unités, plus adaptée et permettant de démarrer les prises en charges nécessaires. Une unité d'hébergement est par exemple entièrement dédiée à l'accueil des jeunes pour lesquels une vulnérabilité accrue est repérée dès le premier accueil.

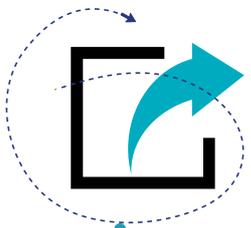
Les entretiens d'évaluation sont réalisés avec des interprètes en cas de besoin, et c'est le plus souvent le cas. Après l'entretien, la situation du jeune est discutée en équipe interdisciplinaire (travailleurs sociaux, juristes et cadres) et en cas de désaccord, le doute profite au jeune. Les avis rendus sont collégiaux et se basent sur un faisceau d'indices relevés lors de la mise à l'abri et de l'entretien d'évaluation. Les évaluations sont adressées au Département, qui nous fait retour de sa décision. En cas d'une minorité reconnue, une mesure de protection sera prononcée nous permettant d'entamer la phase d'orientation vers des lieux de placements pérennes (familles d'accueil, MECS).

En cas de doute confirmé portant sur la minorité, une décision de fin de prise en charge est rendue par le conseil départemental nous conduisant à mettre un terme à l'hébergement.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de nos principes d'actions et de nos pratiques. Nous mettons en œuvre un filet de sécurité éducatif (démarches, soins...) qui permet de répondre aux besoins fondamentaux et notamment à l'entrée dans un parcours de santé.

Nous projetons pour 2025, le renouvellement de l'autorisation des actuelles 120 places de mise à l'abri et de conserver une organisation et des lieux suffisamment souples pour, au besoin et à la demande du Conseil départemental, pouvoir augmenter le nombre de places pour le cœur de l'activité de mise à l'abri, et pour adapter le service aux délais d'attente nécessaires à l'orientation pérenne des jeunes vers les établissements adaptés à leur situation. Néanmoins un contexte budgétaire globalement contraint, notre volonté de préserver les résultats quantitativement et qualitativement positifs 2024, notamment sur la question des délais, nous conduisent dès à présent à de nouvelles réflexions pédagogiques, tant sur le volet de la mise à l'abri et d'orientation d'urgence que sur la mission d'évaluation sociale.

Depuis l'été 2024, nous pensons le renouvellement de l'autorisation du service, avec la présentation fin 2024 des axes stratégiques sur la base de l'évaluation du service et d'un travail collégial entamé au sein du service. Ceci nous amènera à la déclinaison opérationnelle de cette stratégie, une fois validée par le bureau de l'association et par le Conseil départemental dans le cadre de la rédaction du projet de service à mettre en travail l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire constituant ce service en perpétuel mouvement. Nous serons attentifs à l'accompagnement à l'orientation des jeunes sous protection, pour à la fois optimiser leurs parcours d'intégration et garantir des flux nous permettant de procéder systématiquement aux mises à l'abri immédiates. Avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables c'est-à-dire présentant des besoins spécifiques notamment en matière de santé physique et psychique.



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2025 DU SERVICE PREMIER ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION SERA LA SUIVANTE



## AXES DE TRAVAIL

- Premier accueil et mise à l'abri
- Evaluation sociale
- Santé
- Modalités d'hébergement
- Situation des jeunes à orienter



## PREMIER ACCUEIL ET MISE À L'ABRI

**LOCALISATION :** Marseille

### PUBLIC CIBLE

- ⇒ Les personnes se présentant et se déclarant mineures non accompagnés.
- ⇒ Conformément au cadre légal en vigueur, ce public doit bénéficier d'une mise à l'abri et d'une évaluation de la minorité et de l'isolement.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DU SERVICE

- ⇒ La relative stabilité des flux en 2024 a permis dès le mois de février une mise à l'abri immédiate qui s'est poursuivie tout au long de l'exercice. Ce phénomène important pour notre service (absence de file active) a ouvert la possibilité de modifier les modalités du premier d'accueil et de l'étendre à tous les jours de la semaine pour une mise à l'abri immédiate. Néanmoins cette immédiateté dépend toujours d'un équilibre complexe, tant dans la gestion des places que sur la nouvelle dynamique pesant sur les équipes à moyens constants.
- ⇒ Les jeunes filles sont désormais accueillies au même titre que les garçons. L'optimisation de notre organisation nous permet d'accueillir dans l'immédiateté également et de mettre à l'abri dans

l'unité dédiés aux publics vulnérables toutes les jeunes filles qui se présentent.

- ⇒ L'accélération des rythmes à travers la gestion quotidienne des entrées en mise à l'abri nous conduit à maintenir toute notre vigilance sur la transmission des informations et leurs bonnes compréhensions par les jeunes.

- 120 places autorisées avec une augmentation exceptionnelle pour répondre au besoin, à la demande du Conseil départemental.
- Soit 210 places au total depuis fin 2023.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Pour le public l'entrée dans le service est synonyme d'achèvement du parcours et « d'arrivée ». Pourtant, il ne s'agit que du début d'un parcours administratif, de protection de l'enfance... ou de réorientation vers des dispositifs dédiés aux adultes. A ce stade, de nombreuses informations sont « inaudibles » du fait de la grande précarité du public et de la représentation qu'il s'est forgée sur la société d'accueil.
- ⇒ La préoccupation du public porte majoritairement sur l'hébergement et la réponse aux besoins primaires.
- ⇒ C'est pourquoi, lors de l'entrée en mise à l'abri, il peut être difficile d'articuler la nécessaire information (droit de l'usager à une information claire)

et le besoin des personnes de « se reposer ». Conformément à la loi du 07 février 2022, un délai de répit doit être accordé (48 heures).

- ⇒ Il faut veiller à réunir les conditions d'un entretien « individualisé » pour la fiche de premier contact, autant pour le ressenti de l'usager et son acceptation de ce qui lui est dit, que pour le ressenti des travailleurs sociaux en charge de cette mission.
- ⇒ L'information que nous devons délivrer est le plus souvent en fort décalage avec les attentes du public. Nous parlons de l'évaluation éducative et sociale et les personnes sont en demande d'information concernant le « foyer », « aller à l'école », « trouver un patron ».
- ⇒ Enfin, la transmission de l'information est encore complexifiée et de moins en moins audible lorsque d'autres acteurs délivrent de leur côté une information souvent différente (bénévoles et/ou avocats par exemple).

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Recevoir les personnes qui se présentent comme mineures non accompagnés et procéder à une mise à l'abri immédiate pour évaluation de leur minorité et leur isolement.
- ⇒ Adresser le jour même la fiche de premier contact de toutes les personnes qui se présentent et signaler toutes les mise à l'abri.
- ⇒ Dispenser, dès leur entrée, aux personnes accueillies les informations nécessaires sur le fonctionnement du service, l'objet de la prise en charge, ses étapes et potentielles issues : évaluation de la minorité et de l'isolement, issues possibles et conditions de sorties respectives. Cette information doit être claire et cohérente avec la situation de l'usager.
- ⇒ S'assurer de la bonne compréhension de ces informations et leurs enjeux par les usagers.
- ⇒ Parer aux grandes urgences en termes de besoins primaires et de santé dans le temps de la prise en charge dans le service.
- ⇒ Assurer la meilleure orientation en mise à l'abri vers l'unité d'hébergement correspondant aux besoins repérés lors du premier accueil.

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2025

- ⇒ Maintenir le temps de premier accueil pour transmettre des informations, écouter les premières demandes et rassurer chaque personne se présentant.
- ⇒ Poursuivre l'accompagnement physique par un travailleur social du service pour la présentation de l'hébergement des modalités de restauration des horaires, contacts...

- ⇒ Veiller à recueillir les réactions et sentiments lors de ce premier moment d'accueil.

## Concrètement :

- ⇒ Dès le premier accueil, repérer les besoins primaires et les fragilités pour assurer la meilleure orientation de chacun sur les unités d'hébergement (Ex : unité dédiée aux publics les plus vulnérables),
- ⇒ L'éducateur remet le livret d'accueil (avec le règlement de fonctionnement, un plan localisant l'hôtel, les différentes adresses nécessaires et les numéros de téléphone des éducateurs et tous les éléments nécessaires à sa vie quotidienne durant le temps de son accueil dans notre service).
- ⇒ L'éducateur accompagne la personne dans sa chambre et lui présente son colocataire (qui a été prévenu de cette arrivée).
- ⇒ Présentation aux autres jeunes pour mettre en place la socialisation et la paire-aidance dès le début : nous encourageons l'entraide.
- ⇒ Pour des profils plus « timides », encouragement plus important et mise en lien avec des jeunes sur des temps précis : repas par exemple.
- ⇒ Communication du second rendez-vous avec l'éducateur référent, pour donner une première temporalité : les rendez-vous sont notés sur des tableaux facilement repérables.
- ⇒ Accompagnement aux démarches d'urgence et mise en lien avec l'équipe infirmière chaque fois que de besoin.
- ⇒ Mise à profit des temps d'accueil, des présences éducatives aux repas, des accompagnements aux démarches et des explications pour recueillir les observations éducatives en vue du document d'évaluation éducative et sociale.
- ⇒ Accueil inconditionnel des bénéficiaires et équité assurée dans les parcours et démarches.
- ⇒ Demander la langue dès la mise à l'abri (programmation des EES) et pouvoir interagir au quotidien.
- ⇒ Evaluer la présence ou pas de vulnérabilités et d'urgences qui peuvent nécessiter des prises en charge immédiates (sanitaires, psychiques... indépendamment de l'âge estimé).

## ENJEU/INNOVATION 2025

- ⇒ Poursuivre les réflexions stratégiques pour penser / améliorer les sorties négatives du service : travail intensifié avec le CD et le 115 dans un contexte budgétaire global contraint.
- ⇒ Travail étroit avec l'agent d'accueil du site sur l'accompagnement vers les structures d'urgences sociales de droit commun (Accueils de jour, douches municipales, colis alimentaires).
- ⇒ Poursuivre la mise à jour du livret d'accueil comme outil d'accompagnement quotidien, har-

moniser complètement le fonctionnement.

- ⇒ Poursuivre la construction d'un livret de sortie pour les personnes reconnues majeures pour leur expliquer la suite du parcours.

## **PARTENARIAT / POINTS D'APPUI**

- ⇒ Les liens réguliers avec les services du Conseil départemental.
- ⇒ Le service est bien repéré par les partenaires institutionnels, associatifs permettant de contribuer à l'orientation rapide des jeunes à leur arrivée à Marseille. Il en va de même par l'ensemble des services et missions portées par le Groupe addap13.

## **INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- ⇒ Pourcentage de mises à l'abri immédiates, maintien de l'absence de file active.
- ⇒ Durée effective de la période d'accueil dans notre service.
- ⇒ Nombre, type et qualité des partenariats établis et développés.
- ⇒ Efficience des outils à destination du public.



## EVALUATION SOCIALE

**LOCALISATION :** Marseille

### PUBLIC CIBLE

⇒ L'ensemble des personnes en mise à l'abri sont sujets d'une démarche d'évaluation de la minorité, de l'isolement, conformément au cadre légal et réglementaire.

### FAIT OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

L'évaluation de la minorité et de l'isolement est un processus composé de plusieurs éléments indissociablement liés :

- ⇒ La mise à l'abri, comprenant un temps de répit (48 heures),
- ⇒ L'entretien d'évaluation sociale,
- ⇒ Le recueil des observations éducatives,
- ⇒ La rédaction et la réflexion collégiale pour remise d'un avis motivé au service compétent,
- ⇒ La transmission de la décision émise par le service compétent dans les délais compris entre 5 et 15 jours maximum.

#### Pour les professionnels

- ⇒ Difficulté parfois au sein des équipes sur la définition des situations de majorité ou de minorité qui n'apparaissent pas manifestement, les lectures peuvent être différentes et se confronter (c'est le cas des jeunes pouvant s'apparenter à la tranche de 17/19 ans).
- ⇒ Les délais impartis, conjugués à l'enjeu majeur de l'évaluation pour les publics rendent l'exercice complexe pour les équipes du service.

#### Pour le public accueilli

- ⇒ Les jeunes sont souvent inquiets, stressés et ont besoin d'être rassurés. Ils perçoivent néanmoins l'enjeu de la mise à l'abri pour la suite de leur parcours.
- ⇒ Ils ne comprennent pas toujours qui détermine leur minorité et qui est réellement le décisionnaire. La place du Conseil départemental est parfois difficile à saisir.
- ⇒ Le stress peut les déstabiliser pendant l'entretien ; comme en mise à l'abri.
- ⇒ Le traumatisme présent chez de nombreux jeunes peut compliquer la mission.
- ⇒ L'information sur l'évaluation éducative et sociale est toujours donnée à de nombreuses reprises mais il est courant qu'au moment du rendez-vous, les usagers disent ne pas comprendre l'objet de l'entretien et semblent ne pas avoir mesuré quelles informations leur seraient demandées.

- ⇒ Les jeunes sont focalisés sur l'accompagnement et son enjeu : ils ne prennent pas forcément le temps d'être « eux-mêmes », ce qui peut fausser les observations.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

#### Pour les professionnels de l'équipe

- ⇒ Il est nécessaire d'accompagner les équipes éducatives dans ce double rôle atypique du travail social d'éducateur/évaluateur. Il est indispensable de présenter clairement la mission lors de la période d'embauche à l'ensemble des candidats dans ce service.
- ⇒ Rassembler durant tout le processus d'évaluation un faisceau d'indices pour émettre un avis motivé rigoureux.
- ⇒ Respecter les délais impartis par les services du Conseil départemental pour renforcer/maintenir la fluidité du dispositif (absence de file active).
- ⇒ Transmettre les évaluations conformément aux attentes des services du Conseil départemental, dans la forme et le fond.

#### Pour le public accueilli

- ⇒ Mettre en place toutes les conditions réglementaires et humaines (interprètes notamment) permettant un déroulement optimal des entretiens.
- ⇒ Vigilance accrue portée par les membres de l'équipe autour des possibles phénomènes d'emprise et de traite des êtres humains.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 205

#### En direction du public

- ⇒ Explications régulières et autant que de besoin du processus de mise à l'abri et d'évaluation, du premier accueil à la sortie du service, ce qui comprend les différentes issues de la procédure soit sortie et orientation vers les lieux d'accueil pour adultes, soit prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.
- ⇒ Les enjeux liés à cette étape sont explicités à plusieurs reprises durant la mise à l'abri.
- ⇒ S'assurer auprès de chaque personne mise à l'abri de la langue dans laquelle elle souhaite effectuer les entretiens ; ceci permet tant de respecter les droits humains que d'organiser de manière optimale la planification des entretiens en présence (ou par téléphone) des interprètes.
- ⇒ Poursuivre les entretiens en présence d'un interprète, chaque fois que nécessaire.
- ⇒ Accompagnement des jeunes par un éducateur (si possible leur référent) pour chaque évaluation, l'éducateur restant, a minima, jusqu'au début de l'entretien.
- ⇒ Information des jeunes sur le positionnement arrêté par le service dans le document d'évaluation.

## En direction des professionnels

- ⇒ Les équipes observent durant les temps de mise à l'abri plusieurs éléments : les besoins du jeune, son autonomie dans la vie quotidienne, l'effectivité de son isolement, sa rapidité à se repérer dans un autre système social/administratif et son attitude dans le collectif.
- ⇒ Les observations font l'objet d'une transmission écrite partie intégrante de l'évaluation menée dans le cadre de l'entretien.
- ⇒ Maintien d'un travail avec l'ensemble de l'équipe éducative autour des modalités de recueil des éléments permettant d'émettre un avis motivé.

## Au regard du cadre légal et réglementaire

- ⇒ Respect du délai de répit prévu par la loi du 02 février 2022, précisé par le décret du 22/12/2023.
- ⇒ Travail collégial entre les juristes et les éducateurs pour la rédaction de l'avis motivé.

## ENJEU/INNOVATION 2025

- ⇒ Améliorer la communication des informations utiles pendant la mise à l'abri et notamment les démarches administratives liées à leur statut (droit des étrangers, asile, protection de l'enfance).
- ⇒ Lancement d'une nouvelle formation aux écrits professionnels pour améliorer la rédaction des

observations.

- ⇒ Accompagner la mise au poste des travailleurs sociaux et des juristes du service. Il est nécessaire de présenter cet aspect du travail dès l'entretien d'embauche dans le service : insister sur ce rôle d'évaluateur.

## POINT D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ La trame actuelle des entretiens est complète et facilite la rédaction de ce document.
- ⇒ Communication efficace et rapide des réponses aux évaluations de la part du Conseil départemental.
- ⇒ Maintien d'une bonne dynamique d'équipe (juristes, travailleurs sociaux, cheffes de service).
- ⇒ Absence de file active avant mise à l'abri contribuant au respect des délais d'une part et à la meilleure prise en charge de chaque personne se présentant au service d'autre part.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Respect des délais de transmission des évaluations aux services du département.
- ⇒ Moyenne des durées de prise en charge.
- ⇒ Respect de la qualité attendue des écrits (document final).



## SANTÉ

**LOCALISATION :** Marseille

### CONTEXTE

- ⇒ L'année 2023 a marqué un tournant autour de l'entrée dans le parcours de soins des jeunes de la mise à l'abri. L'arrivée de quatre infirmiers diplômés d'état et d'une aide-soignante a préfiguré la construction d'un pôle santé au sein du service. Chaque unité d'hébergement est dotée d'un infirmier et l'aide-soignante réalise des missions transversales, notamment à travers le suivi des jeunes femmes. Leur mission débute dès le premier accueil où ils assurent à tour de rôle des permanences à l'infirmerie. Lors de l'entretien pour la fiche de 1<sup>er</sup> contact, les éducateurs demandent aux jeunes s'ils ont besoin de s'entretenir à propos de leur situation sanitaire. Si le besoin en santé existe, le jeune est orienté vers l'infirmerie.
- ⇒ Les principales pathologies rencontrées sont les traumatismes physiques et psychologiques anciens ou récents, des pathologies liées aux conditions de vie antérieures à la mise à l'abri, en lien au manque d'hygiène.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Les préconisations du guide d'évaluation des premiers besoins en santé, recommandent une première évaluation à réaliser dans les 48 heures (guide des bonnes pratiques) après la mise à l'abri. Nous nous y efforçons, cependant la réalité de terrain ne nous permet pas toujours de respecter ce délai.
- ⇒ L'équipe a travaillé sur l'élaboration d'un processus permettant l'évaluation des 1<sup>ers</sup> besoins en santé avec la mise en place de la fiche d'intervention sanitaire personnalisée.
- ⇒ L'infirmier recueille le consentement du jeune aussi bien en ce qui concerne le questionnaire santé que pour l'examen général, vérifie ses besoins en interprétariat et l'informe du caractère secret, s'il le désire, de l'entretien.
- ⇒ Ce recueil de données permet de dégager les besoins en santé : pour orienter et coordonner les soins et besoins en éducation et en prévention.
- ⇒ Prioriser les besoins, c'est également avoir l'objectif de repérer les urgences médicales individuelles ou collectives (maladies contagieuses...).
- ⇒ Une fois la première évaluation réalisée, c'est l'entrée dans l'accompagnement, la coordination des soins et le suivi. Il s'agit de l'orientation au CLAT, CEGID, PASS dentaire, PMI, Planning familial, PASS des hôpitaux, CCAS pour les domiciliations, PASS Assistante Sociale pour les de-

mandes d'AME, CMU, sécurité sociale...

- ⇒ Les accompagnements sont coordonnés par les éducateurs et le personnel de santé. Ces derniers priorisent leur présence pour les accompagnements lourds.
- ⇒ Les soignants agissent également sur l'accompagnement de la vie quotidienne : information, éducation et prévention dans tous les domaines de la santé, sensibilisation à l'éducation vestimentaire, alimentaire, et l'hygiène.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Recueillir les données et dégager les besoins en santé pour orienter et coordonner les soins en fonction de chaque jeune en matière de soins, d'éducation et de prévention.
- ⇒ Sur des délais de présence courts, prioriser les besoins pour repérer les urgences médicales individuelles ou collectives (maladies contagieuses...).
- ⇒ Assurer une veille et une vigilance permanente aux côtés des jeunes sur le premier accueil et les unités d'hébergement.
- ⇒ Améliorer la coordination et les transmissions au sein de l'équipe inter-disciplinaire (éducateur, maître de maison, veilleur de nuit, aide-soignant, infirmier, chef de service) en matière de santé et d'éducation à la santé.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

#### EN 2025

- ⇒ Poursuivre la formalisation et les protocoles : construction d'un partenariat avec un cabinet médical qui s'engage à recevoir les jeunes (Médic-Santé).
- ⇒ Rédaction d'un protocole gale, avec un réel impact sur la pathologie et le développement de la contagion.
- ⇒ Consolider le partenariat en soins libéraux pour les week-end.
- ⇒ Lors de cette première rencontre à l'infirmerie (dans les locaux du service), il s'agit de réaliser une évaluation santé, de repérer les premières vulnérabilités et en fonction des priorités dégagées de dispenser les premiers conseils d'éducation, de prévention, de dépistage et orientations nécessaires (CEGID, PASS dentaire, urgences...).
- ⇒ En parallèle, les infirmiers assurent également une présence informelle sur le lieu de premier accueil. Ils se présentent aux jeunes et établissent un lien. C'est l'entrée dans le soin relationnel à travers l'écoute active et l'empathie, qui pose un cadre de confiance pour favoriser les échanges en matière de santé. Ce sont également les premiers actes de prévention et d'éducation en santé. Ces soins relationnels sont définis par les infirmiers du service comme « le cœur de leur métier, l'élément essentiel, notamment appliqué aux mineurs non accompagnés ». Ce sont les prémices d'une re-

lation de confiance et c'est d'autant plus le cas pour la prise en charge de jeunes dont la relation de confiance avec l'adulte a souvent été altérée voire trahie.

## ENJEU/INNOVATION 2024

Pour mieux répondre à leurs besoins et améliorer la qualité de la prise en charge de chacun de nos jeunes nous poursuivrons :

- ⇒ La réalisation de nouveaux protocoles à partir de symptômes fréquemment rencontrés dans le service.
- ⇒ La réflexion autour de la question de l'urgence psychique.
- ⇒ La formation du personnel : sécurisation du circuit médicamenteux, premier secours en santé mentale.
- ⇒ La coordination et échanges avec les autres IDE des services du Pôle Prise en charge des mineurs ASE du Groupe addap13.
- ⇒ Le travail autour des notions de bientraitance et

de recueil du consentement aux questionnaires, aux soins et aux examens en harmonie avec les principes de libertés fondamentales de l'individu.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ Temps de travail et de réflexion avec l'ensemble des soignants du pôle.
- ⇒ Poursuite du partenariat avec le Centre départemental de vaccination internationale.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Diminution du montant annuel des frais de santé à la charge du service.
- ⇒ Maîtrise des maladies contagieuses sur les collectifs (nombre de jeunes mis en quarantaine).
- ⇒ Réalisation à 48 heures des bilans de santé de tous les jeunes qui entrent en mise à l'abri.



## MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

**LOCALISATION :** Marseille

### SITUATION ACTUELLE

- ⇒ Le service est autorisé à un fonctionnement de 120 places de mise à l'abri et d'orientation d'urgence.
- ⇒ A la demande du Département et au regard des besoins repérés, la capacité a, sur un premier temps, augmenté à 150 places. En septembre et octobre 2023 un besoin urgent d'augmenter à nouveau le nombre de places a émergé. Depuis la fin de l'année 2023 le service est autorisé à augmenter sa capacité en fonction du nombre de personnes se présentant au 1<sup>er</sup> accueil, jusqu'à 210 places.
- ⇒ L'augmentation significative et soudaine de l'année 2023 a impacté lourdement la situation des jeunes en mise à l'abri. Malgré le déploiement d'un plan de recrutement et d'ajustement des modalités d'action et d'hébergement, nous constatons que le temps de présence sur le service s'allonge pour les jeunes (en moyenne 72 jours au 31.08.2024).
- ⇒ Les délais sont tenus et la dynamique nous rapproche du délai réglementaire de 5 à 15 jours pour assurer l'évaluation de minorité et d'isolement. Mais le nombre de places pour les jeunes bénéficiant de mesure de protection est insuffisant sur le département, comme sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Nous devons donc penser notre hébergement pour répondre aux besoins spécifiques, légaux et réglementaires des personnes soumises au processus d'évaluation (cf. fiche Evaluation sociale) ainsi qu'aux mineurs bénéficiant d'une mesure de protection en attente de leur orientation vers des places pérennes en MECS ou familles d'accueil.

### FAITS OBSERVÉS

Le service a fait preuve d'une grande réactivité et a su réorganiser très rapidement ses modalités d'hébergement tout en les améliorant.

L'année 2024 stabilise un schéma d'hébergement (qui comprend les 120 places autorisées et le dépasement de 90 places) qui se décline sous :

- ⇒ 4 collectifs dans des structures hôtelières dans le respect d'un cahier des charges strict (logique de privatisation, équipements dédiés aux jeunes et aux équipes éducatives – salle commune et bureau des éducateurs, infirmerie etc.) permettant de garantir l'adéquation de l'hébergement avec les besoins fondamentaux des jeunes en matière

de protection et d'accompagnement éducatif et de santé.

- ⇒ Une équipe éducative dédiée à chaque unité sous la responsabilité d'une cheffe de service.
- ⇒ Une infirmerie aménagée dans chaque hôtel, ainsi qu'un bureau des éducateurs et une salle commune des jeunes faisant également office de réfectoire.
- ⇒ La mise en place d'équipe éducative dédiée qui permet d'assurer des présences quotidiennes en journée et en soirée.
- ⇒ Le week-end, quatre éducateurs assurent des présences et la mise en œuvre des activités.
- ⇒ Mise en place de deux ETP de veilleurs de nuit mobiles pour assurer la présence chaque nuit de l'un d'entre eux, en veille sur l'ensemble des unités en soutien des veilleurs hôteliers.
- ⇒ La nuit et le weekend les cadres d'astreinte sont chargés de la gestion des alertes et des urgences.

### DIFFICULTÉS REPÉRÉES

Ces dernières sont liées :

- ⇒ Principalement aux difficultés persistantes de recrutement de travailleurs sociaux, malgré un effort permanent, des postes vacants demeurent sur les unités.
- ⇒ Les jeunes aux profils variés, présentent souvent des besoins conséquents d'accompagnement, notamment en santé.
- ⇒ La préparation à l'orientation des jeunes en attente impliquent de nombreuses démarches administratives le plus souvent sur le volet de la scolarité.
- ⇒ La localisation en centre-ville permet une grande autonomie des jeunes du fait de la proximité des structures (préfecture, santé...) mais d'un autre côté la grande ville est pleine de risques, dont celui de l'attractivité des réseaux d'économie parallèle.
- ⇒ La gestion hôtelière des places présente une rigidité difficilement compatible avec les contraintes variables et non prévisibles qu'impose le rythme des arrivées.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Longtemps pensé, un lieu unique demeure sans doute l'une des clés pour optimiser le service et lui permettre de s'adapter en permanence aux variations et aux rythmes des arrivées. A défaut, nous renforcerons l'efficacité des unités d'hébergement sur la base de l'année 2024 :

- ⇒ Veiller à ce que les hôtels dédiés répondent à un cahier des charges de plus en plus exigeant.
- ⇒ Poursuivre les discussions pour une meilleure gestion des places vacantes.
- ⇒ Rester en réflexion constante et à l'écoute de

l'environnement pour affiner la question primordiale de l'hébergement (dépense la plus importante du budget).

- ⇒ Poursuivre l'harmonisation des modalités de fonctionnement de la mise à l'abri et d'orientation d'urgence.

## ENJEU / INNOVATION 2025

- ⇒ Consolider la logique de privatisation d'établissements hôteliers et dégager des places d'urgences supplémentaires.
- ⇒ Réorganiser les temps de travail et les plannings pour optimiser la présence éducative en continu (tôt le matin et en soirée).
- ⇒ Intensifier la mutualisation des démarches entre les unités d'hébergement – en regroupant les démarches communes à tous les jeunes, le gain de temps sera significatif (AEM, CLAT, CEGIDD, audiences, etc.)
- ⇒ Poursuivre les propositions régulières d'ateliers : santé, bien être, citoyenneté, informatique, etc.
- ⇒ Encourager les possibilités de temps partagés et d'activités entre les quatre collectifs.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS

### PARTENARIAT

- ⇒ Avec le Planning familial, ateliers pour l'éducation et la prévention des jeunes filles et des jeunes garçons
- ⇒ Développement de partenariats pour inscrire dans la régularité le plus de jeunes sur des ateliers de FLE.

- ⇒ Poursuivre des ateliers sur les questions d'addiction, reprise de contact avec ARPEJ et d'autres intervenants.
- ⇒ Poursuite des ateliers rétablissement du lien (avec le pays d'origine) Croix Rouge.
- ⇒ Poursuite des accueils de stagiaires en psychologie (convention Université de Provence).

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Taux de présence des jeunes aux rendez-vous proposés.
- ⇒ Degré d'adhésion des jeunes aux dispositifs en matière de santé, y compris psychologique.
- ⇒ Nombre de jeunes présents sur les temps de soirées/repas.
- ⇒ Stabilité des équipes en lien avec l'amélioration continue de la qualité de vie au travail.
- ⇒ Nombre d'orientations adaptées.
- ⇒ Respect effectif des recommandations des bonnes pratiques.



## SITUATION DES JEUNES À ORIENTER

**LOCALISATION :** Marseille

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ Pour les jeunes ayant un statut (sous OPP), les démarches d'orientation se heurtent à une difficulté nationale de délais d'orientation en établissement adapté, notamment pour des personnes ayant des profils spécifiques. Ceci contribue à restreindre nos capacités de mise à l'abri, au risque de ralentir la gestion des flux.
- ⇒ Depuis plusieurs années, les départements français ont eu à accueillir et orienter un nombre important de mineurs non accompagnés ; malgré des augmentations significatives du nombre de places en MECS, les places disponibles immédiatement après réception de la mesure de protection restent en nombre insuffisant. Un certain nombre de jeunes accueillis et ayant fait l'objet d'une évaluation, puis placés sous protection sont par ailleurs proches de la majorité, il sera donc nécessaire de rechercher des lieux de placement adaptés à la mise en place d'APJM.
- ⇒ Par ailleurs, nous constatons dans le département des Bouches-Du-Rhône, une relative augmentation du nombre de ces jeunes ayant des besoins spécifiques (grossesses, difficultés de santé, situation complexe) qui demandent ou impliquent la recherche de lieux d'accueils spécifiques (équipés PMR...).
- ⇒ La vocation de mise à l'abri et d'évaluation de notre service implique que nous assurions la recherche de lieux d'accueil pérenne pour les jeunes placés sous protection. Dans ce contexte, nous sommes amenés à assurer l'hébergement d'adolescents (garçons et filles) placés sous protection et en attente d'orientation ; afin de minimiser les pertes de chances (accès à la scolarité, à la santé...).

### CONSÉQUENCES CONCRÈTES

- ⇒ Ces situations entraînent de la lassitude et de l'angoisse pour les personnes.
- ⇒ Présents depuis trop longtemps dans le service, ils s'installent dans l'attente.
- ⇒ La question de la scolarisation se pose et devient une mission complémentaire.
- ⇒ Enfin, les équipes éducatives doivent gérer la frustration des jeunes (temps d'attente, incertitude).

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Poursuivre les explications auprès du public accueilli concernant les durées d'attente.
- ⇒ Du fait d'une certaine embolie de l'ensemble des lieux de prise en charge (MECS, familles d'accueils, FJT) nous devons réfléchir avec nos interlocuteurs institutionnels à la prise en charge de ces jeunes.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Mobiliser les compétences disponibles dans le service pour maximiser les recherches et délais d'orientation : travail avec les référents ASE.
- ⇒ Mise en place d'ateliers collectifs dans les lieux d'hébergement autour de thématiques : santé, accès à la scolarité, préparation à leur entrée en MECS, en FJT...
- ⇒ Préparation de contrats des jeunes majeurs : information des jeunes concernés, soutien dans les démarches qu'ils ont à mener, le cas échéant.
- ⇒ Etayer les équipes éducatives sur l'accompagnement psychique de ces jeunes afin de travailler au mieux avec eux l'incertitude liée à leur situation et la difficulté à se projeter vers l'avenir.

### ENJEU / INNOVATION 2025

- ⇒ Accroître sensiblement les liens et contacts avec les directions des MECS du département afin de pouvoir anticiper sur les places disponibles et les profils attendus (par exemple pour les prises en charges des jeunes femmes, les jeunes majeurs ou pour les problématiques majeures de santé).

### POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

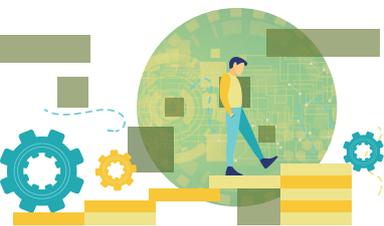
- ⇒ Travailler avec les partenaires scolaires et médicaux pour accompagner les jeunes en attente dans la mise en place des prémices des démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- ⇒ Le service est en lien avec les autres missions du pôle prise en charge mineurs ASE, dont la MECS et par ailleurs avec les équipes de prévention spécialisée. L'ensemble de ces professionnels pouvant contribuer au développement du réseau partenarial de notre service.

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Augmentation du réseau partenarial des MECS et FJT pouvant accueillir les mineurs non accompagnés.
- ⇒ Qualité et fluidité des liens avec les services compétents du Conseil départemental.

# MECS HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS





# MECS-HÉBERGEMENTS DIVERSIFÉS

## CONFIGURATION ET LIGNE PÉDAGOGIQUE DU SERVICE

Notre habilitation Maison d'enfants à caractère social comprend deux services distincts qui se répartissent les unités éducatives entre Marseille et Tout département. L'ensemble des professionnels du service travaille quotidiennement à l'établissement de parcours internes vers l'autonomie des jeunes qui nous sont confiés, pour les préparer à leur vie d'adulte à l'issue de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

### A Marseille

La **MECS Cougit** a une tarification spécifique pour accueillir 50 mineurs non accompagnés répartis en deux unités éducatives de 25 places. Le modèle pédagogique prend toute sa dimension lorsque les jeunes accèdent à une part d'autonomie notamment en percevant des allocations alimentation qui vont leur permettre de préparer les repas dans leur chambre.

Ce collectif atypique poursuit ainsi son évolution en proposant une prise en charge tout en favorisant l'autonomie. Cette articulation rend le groupe et l'équipe éducative très agile et prompte à accompagner les jeunes dans un temps de leur parcours avant que puisse leur être proposée une orientation vers un appartement ou après majorité, vers une structure type FJT dans le cadre de la mise en place d'un APJM.

Le dispositif marseillais est complété par le service Hébergements diversifiés composé de deux unités destinées aux jeunes les plus fragiles et vulnérables :

- ▣ la **Maison des Tuileries** (12 places + 1 place de repli / répit)
- ▣ l'**unité semi-collective Paradis** (9 places)

Le service est également doté de plusieurs appartements en colocation (2 à 3 par appartement) à hauteur de 72 places. Enfin, nous gardons la possibilité de faire appel à des dispositifs hôteliers, en cas d'urgence, d'une nécessité de repli ou d'éloignement temporaire de la structure. Ces places permettent aussi d'accueillir des jeunes au profil plus complexe et qui ne peuvent intégrer immédiatement les hébergements collectifs.

### Tout département

Le service est implanté à **Martigues, Saint Victoret, Gignac, Arles, Istres et Saint Martin de Crau**. Depuis juin 2024 et la fermeture de l'hôtel du Rove, nous avons désormais une implantation dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Marseille. Deux équipes pluri professionnelles mettent en œuvre la mission sous la responsabilité d'un directeur et de deux chefs de service éducatif. La majeure partie des lieux d'hébergements sont des appartements et maisons de villes où les jeunes vivent en colocation. Le modèle éducatif permet une vie en semi-autonomie dans un même espace, avec passages quotidien des équipes. Certains logements sont équipés de bureau éducatif, ce qui permet une présence renforcée et d'y installer dans un premier temps les jeunes les moins autonomes. A Martigues, nous avons un lieu d'hébergement collectif, le **Grand Canal**. Cet ancien hôtel, de 20 places (hébergement collectif et appartements autonomes) doit changer sa dénomination administrative à l'automne 2024 pour être considéré comme un hébergement collectif à part entière.

## ELÉMENTS DE CONTEXTE 2024

En 2024, l'activité a été essentiellement rythmée par la finalisation du plan de résorption des hôtels conformément à la loi Taquet. Il s'agissait ainsi d'un hôtel hébergeant 30 jeunes à Marseille, et de deux hôtels hors Marseille (40 places). La stratégie marseillaise aura été de trouver des regroupements d'appartements selon les mêmes modalités et critères que les années précédentes. Nous avons eu l'opportunité de créer une unité au sein d'un immeuble disposant de 10 studios en centre-ville et augmenter nos possibilités d'accueillir un public vulnérable (aujourd'hui des jeunes filles). Hors Marseille, la stratégie fut de garder les deux collectifs : celui de 24 places au Rove et un autre de 20 places à Martigues, et d'organiser leur passage en MECS. Ainsi, nous avons fait la demande au Conseil départemental d'une dotation supplémentaire de postes afin d'atteindre le taux d'encadrement adéquat. D'importants travaux de mise en conformité étaient nécessaires à l'hôtel du Rove, qui a finalement été fermé. Nous avons donc recherché des logements dans le diffus et un périmètre restreint. Nous avons eu l'opportunité d'un immeuble avec des appartements meublés dans le deuxième arrondissement de Marseille avec une capacité de 12 places, et équipé d'un bureau pour l'équipe. Cette réorganisation permet d'assurer une proximité et une prise en charge plus qualitative du public. Etant donné que nous avons déjà des logements diffus sur la commune de Martigues, nous avons souhaité y réorienter les 12 places restantes. Nous avons réussi à conserver une proximité des lieux de résidence des jeunes et un bureau pour l'équipe pluri professionnelle, ce qui permet une présence renforcée des éducateurs, infirmière et psychologue.

Nous poursuivons l'amélioration de nos pratiques, notamment en matière :

- De continuité éducative ; la question du bon moment éducatif accompagnera la rationalisation de l'organisation du travail.
- D'individualisation des parcours.
- De la communication interne et externe et la participation du public.

L'**individualisation des parcours** est déjà un axe fort du travail quotidien, sur la base d'une large mobilisation des outils de la loi de 2002.2 et notamment le **DIPC**. Nous visons de manière centrale l'accompagnement vers l'autonomie et la préparation à la sortie qui continuent d'alimenter notre réflexion. L'individualisation des parcours c'est aussi permettre à chacun de développer ses potentialités et de trouver en l'éducateur, la CIP, le personnel soignant : présence, écoute et accompagnement les plus souples et adaptés possibles.

Nous veillerons à une **amélioration continue de notre communication interne** : organisation, temps de travail, régulations, cohésion et procédures de suivi des actions éducatives. La **communication externe** a déjà connu une nette amélioration ; nous resterons très concentrés sur ce point, construisant pas à pas avec nos partenaires la confiance nécessaire à la construction d'une logique de compréhension des enjeux et commandes mutuels mais aussi de partage de diagnostics et de propositions.

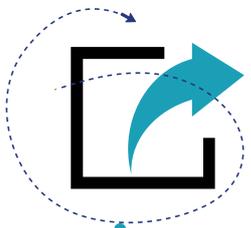
Nous n'oublions pas enfin, que nous appartenons à une association menant également de la prévention spécialisée, ce qui nous conduit à opérer des pas de côté et oser des innovations, tout en répondant strictement au cadre imposé par la prise en charge en protection de l'enfance avec mandat. L'exercice reste délicat et l'accompagnement des professionnels est un véritable défi dans un contexte de perte d'attractivité du secteur : il y a une difficulté récurrente pour stabiliser nos équipes et surtout recruter de nouveaux professionnels.

2025 préfigurera l'évaluation de la qualité de notre activité. Nous pourrions alors à nouveau montrer d'où nous venons, où nous en sommes et comment nous comptons poursuivre notre activité dans ce souci toujours renouvelé de qualité du service rendu.

### La coopération interne au Groupe addap13

Les activités portées par les différentes associations et services composant le Groupe addap13 (préven-

tion spécialisée, prévention par le sport, médiation sociale) représentent des ressources internes que le service compte mobiliser à chaque fois que de besoin. Cette coopération sera travaillée localement enfin de s'adapter le plus finement à chaque territoire, où une ou plusieurs actions ou missions portées par le addap13 sont présentes. La mobilisation des partenaires comme des ressources internes s'inscrit dans des logiques de complémentarité et non de substitution. Il s'agit d'un outillage opérationnel de la stratégie éducative par la mise en œuvre d'actions complémentaires le plus souvent collectives aux accompagnements éducatifs individualisés.



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2025 DE LA MECS-SHD SERA LA SUIVANTE



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil au sein du dispositif
- Accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle
- Soutenir l'intégration des mineurs non accompagnés ;
- APJM et préparation à la sortie
- accompagnement dans les démarches administratives



## ACCUEIL AU SEIN DU DISPOSITIF

**LOCALISATION :** Marseille / tout département

### PUBLIC CIBLE

⇒ Garçons et filles, de 14 à 21 ans mineurs non accompagnés et confiés au pôle par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ Le choix de la modalité d'hébergement dans le cadre de l'accompagnement individuel doit se fonder sur l'adéquation entre le profil, les besoins du mineur et les conditions matérielles d'hébergement à disposition (collectif, appartement ou maison et exceptionnellement possibilité de places en hôtel pour situation d'urgence).
- ⇒ L'accueil est un temps important car il conditionne le démarrage de l'accompagnement.
- ⇒ La prise en compte des temps de présence des professionnels (au sein de l'unité de façon continue ou discontinue, temps de doublures, etc.), en fonction du type d'hébergement envisagé, est un critère important.
- ⇒ L'accompagnement par une équipe éducative formée aux particularités des adolescents non accompagnés est central pour assurer une prise en charge de qualité.
- ⇒ La durée de la prise en charge varie en fonction

de l'âge du jeune à l'arrivée dans la structure : plus il est proche de sa majorité plus l'accompagnement sera focalisé sur des objectifs à court terme (régularisation administrative, obtention d'un emploi...).

- ⇒ La bonne compréhension des enjeux par le public est une des conditions de la réussite des projets éducatifs et elle reste hétérogène.
- ⇒ La réussite de l'accompagnement et du futur des jeunes dépend de la capacité éducative à être à leurs côtés tout en préparant activement leur sortie dès l'arrivée.
- ⇒ Les DIPC, les synthèses et les projets personnalisés des jeunes accueillis permettent de rythmer les prises en charge en leur donnant une temporalité, de créer un cadre sécurisant et adapté dès l'accueil au sein des différentes unités du service.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Assurer l'accompagnement éducatif des jeunes confiés au service par l'aide sociale à l'enfance et créer les conditions d'acquisition de l'autonomie.
- ⇒ Garantir l'accompagnement de manière globale : santé, démarches administratives, insertion scolaire et professionnelle, accompagnement à la culture, aux sports et aux loisirs.
- ⇒ Poursuivre la veille de formation des équipes sur tous les sujets concernant le public accueilli et l'harmonisation des pratiques.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

Nous avons organisé l'accueil en plusieurs étapes :

**A l'arrivée du jeune**, a lieu un premier entretien avec un personnel éducatif et un chef de service éducatif :

- ⇒ pour présenter les modalités de prise en charge ainsi que de l'unité de vie : cohabitation (ou pas), vie quotidienne (repas, linge, horaires), déroulement des journées et des week-ends, numéros de téléphone des référents, allocations versées etc. Lors de cet entretien, une ébauche de **DIPC** est rédigée et le **projet personnalisé** est évoqué, sont recueillis les besoins, envies et objectifs et sont abordées les questions de temporalité et d'échéances sur les différents points de l'accompagnement. Nous abordons avec lui/elle sa représentation de l'établissement/service et de ses prestations et expliquons le rôle et la mission de l'établissement/service ; les règles de vie et le règlement.

**Durant la première quinzaine**, un entretien avec l'infirmière du service et l'équipe de conseillers en insertion professionnelle a lieu. A l'issue de cette première quinzaine, le **DIPC** et le **PP** sont rédigés et signés. Une fois déterminées, en accord avec le jeune, les démarches à accomplir (scolarité/emploi, administratif, santé, loisirs...), les rencontres seront rythmées par cet échéancier. Lors des premières semaines, l'ensemble de l'équipe éducative assure une présence importante auprès du jeune pour s'assurer notamment du bon déroulement et de la bonne compréhension des règles et des enjeux.

Une **synthèse inter-idisciplinaire** est rédigée entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mois de la prise en charge.

A intervalles réguliers (tous les 3 à 6 mois) un entretien éducatif sera consacré à l'avancée du projet personnalisé, de manière à l'ajuster autant que de besoin. Laisser la souplesse nécessaire à l'autonomisation du jeune tout en ayant soin de manifester la disponibilité éducative, notamment à chacune des étapes du parcours : école, emploi, démarches de régularisation... qui sont autant de points potentiellement anxiogènes. Définir avec chacun des jeunes des objectifs permettant de mesurer le degré d'autonomie et de s'assurer d'une bonne compréhension des règles de la société d'accueil : gestion des papiers, du budget, des courses... L'équipe pluridisciplinaire réévaluera régulièrement l'affectation du jeune au sein de son unité éducative et permettra des mouvements d'une unité à une autre, afin d'adapter la prise en charge à l'évolution de ses besoins, de sa maturité et de ses capacités.

### Au quotidien :

L'équipe éducative veillera aux moments de sociali-

sation (droits de l'enfant) et de détente.

- ⇒ Assurer une présence éducative au sein du lieu d'hébergement (matins, soirs et week-ends).
- ⇒ Affichage de plannings des professionnels.
- ⇒ Soutien du jeune dans l'organisation de la vie quotidienne.
- ⇒ Donner à chacun un document interne à l'établissement précisant son identité et son rattachement à l'établissement.

## ENJEU / INNOVATION 2025

- ⇒ Elaboration d'un document clair sur les grands pans de la gestion d'un logement et affichage dans les appartements pour favoriser l'accès à l'autonomie : chauffage et aération, petits dépannages, meilleure compréhension du prix de revient d'un logement (eau, gaz, électricité, loyer...).
- ⇒ Actualiser le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.
- ⇒ Utilisation de la base de données Traject pour dématérialiser les documents des jeunes.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS

- ⇒ Mise en place d'une base de données dédiée : Traject.
- ⇒ Utilisation des outils loi 2002-2 mis en place : DIPC, affichage de la charte des droits et libertés, livret d'accueil.
- ⇒ Poursuite des comités jeunes (CVS) pour travailler notamment les documents à leur destination.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Documents institutionnels remplis et/ou remis (DIPC, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, projet personnalisé...).



## ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

**LOCALISATION :** Marseille / Tout département

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ mineurs non accompagnés confiés au pôle par les services de l'aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Obligation pour les jeunes pris en charge après 16 ans d'avoir effectué six mois en formation qualifiante pour pouvoir prétendre à une véritable inscription dans la société d'accueil (conditionne la demande de titre de séjour à 18 ans) ;
- ⇒ Jeunes dont le niveau scolaire insuffisant nécessite une mise à niveau préalable (évaluation CASNAV) ;
- ⇒ Jeunes maîtrisant peu le français : besoin de cours de FLE avant toute inscription dans un cursus scolaire/professionnel. Manque de solutions notamment hors Marseille.
- ⇒ Décalage entre des prises en charge échelonnées durant toute l'année civile et le calendrier scolaire : à partir de janvier, il est très difficile d'inscrire des jeunes dans un cursus scolaire.
- ⇒ Manque de places dans les classes UPE2A ;
- ⇒ Temporalité réduite entre le début de certaines prises en charge et la date de majorité des jeunes : l'enjeu d'une formation qualifiante devient alors crucial.
- ⇒ Décalage entre la représentation qu'ont les jeunes des métiers et la réalité d'accès à l'emploi de ces derniers.
- ⇒ Difficultés d'intégration au sein des établissements.
- ⇒ Difficulté à concilier lieu d'hébergement et ressources scolaires et professionnelles : cela est particulièrement invalidant hors Marseille. Difficultés à stabiliser un hébergement durable ;
- ⇒ Difficulté des jeunes à se projeter dans le temps et anticiper les alternatives possibles en cas d'échec d'une des démarches entreprises. Le fonctionnement de la société d'origine est souvent sur ce point très éloigné de celui de la société d'accueil.
- ⇒ L'embauche de CIP pour l'ensemble du service (5 ETP) a contribué à renforcer et étayer le travail déjà mis en œuvre par les équipes éducatives.
- ⇒ L'hétérogénéité des parcours se retrouve en terme de profil scolaire, nous avons identifié trois types de profils généraux :
  - Des jeunes ayant eu un parcours scolaire adapté à leur tranche d'âge dans leur pays d'origine et pour lesquels la réponse

se traduit par une affectation en lycée général, technologique ou lycée professionnel, avec un parcours individualisé dédié à l'acquisition de la langue française.

- Des jeunes aux parcours scolaires très incomplets et dont les acquis scolaires se situent au niveau d'une fin de scolarité primaire.
- Des jeunes qui n'ont pas connu de scolarité dans leurs pays d'origine et dont la maîtrise de la lecture et de l'écriture est inexistante dans la langue d'origine.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Lorsque la temporalité est très réduite, la pression est anxiogène, autant pour les jeunes que pour l'équipe éducative.
- ⇒ Lorsque les projets des jeunes sont irréalistes cela peut engendrer des frustrations et de la colère chez ceux qui ont parfois une représentation faussée de la société d'accueil.
- ⇒ Des partenariats avec des personnes et / ou dispositifs proposant des accompagnements en FLE et de l'aide au devoir seraient nécessaires.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Accompagner les jeunes vers le droit commun sur les plans scolaire et professionnel de manière à les préparer à l'autonomie et l'insertion sociale et citoyenne (niveau de formation adapté à la recherche d'un emploi, titres de séjour, indépendance financière...).
- ⇒ Réunir les conditions permettant l'inscription dans un parcours scolaire : maîtrise du français, niveau de base, compréhension des codes de la société d'accueil, etc.
- ⇒ Soutenir l'accès à une formation qualifiante ;
- ⇒ Proposer des solutions d'accompagnement individuel aux jeunes en situation de décrochage.
- ⇒ Permettre des mouvements à l'intérieur du service lorsque l'éloignement géographique est un frein à l'accès à l'emploi / la formation qualifiante ;
- ⇒ La prise en compte dans l'élaboration du parcours du jeune de ses souhaits, de ses capacités scolaires, du temps disponible et de sa situation administrative.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

#### Inscription dans un parcours scolaire :

- ⇒ Procéder, dès l'arrivée du jeune à son inscription scolaire auprès des services de l'Éducation nationale, ce qui permettra éventuellement la réorientation scolaire en cas de mouvement géographique de l'élève.
- ⇒ Faire procéder à l'évaluation du niveau scolaire de chaque jeune accueilli par les services de l'Éducation nationale dédiés (CASNAV, CIO).

## Participer à la construction du projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle :

- ⇒ Organiser les échanges avec le jeune afin de faire émerger ses souhaits en termes de formation et de qualification professionnelle ;
- ⇒ Présenter à chaque adolescent les possibilités et les contraintes relatives à la faisabilité de son projet personnel de scolarisation au regard :
  - De la durée des formations en rapport avec la durée probable de l'accompagnement ;
  - De sa situation administrative, notamment pour les projets de formations professionnelles ;
  - De son niveau, de ses capacités et de sa marge de progression scolaires ;
  - De l'absence de rémunération, des incertitudes quant aux débouchés, aux passerelles (pas d'admission obligatoire en baccalauréat professionnel à l'issue d'une formation réussie en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), etc.
- ⇒ Contribuer à la définition du projet de scolarisation avec les jeunes ne manifestant pas d'envie scolaire, en visant simultanément à :
  - La prise de conscience des apports (lecture, écriture, etc.), méthodologiques (assiduité, organisation d'un travail ou d'une série de tâches, formalisme de base, etc.) et sociaux (socialisation, altérité, etc.) amenés par la scolarisation ;
- ⇒ La prise de conscience du cadre légal et réglementaire d'accession au séjour régulier (la scolarité et la formation professionnelle sont des facteurs facilitateurs).
- ⇒ En cas de difficulté à établir un projet scolaire et/ou professionnel (absence de projet, allophones nouvellement arrivés de plus de 16 ans) prendre rendez-vous avec le CASNAV, le CIO ou l'antenne départementale dédiée au sein de la DSDEN, afin d'envisager l'inscription temporaire du jeune dans des dispositifs alternatifs, organisés par les services de l'Éducation nationale.
- ⇒ Valider le projet avec le jeune et le service gardien en prenant en compte ses désirs, son niveau scolaire et linguistique, les places disponibles dans les différents établissements et filières, la nécessité d'être autonome à 21 ans, la difficulté de trouver un patron pour signer un contrat d'apprentissage.
- ⇒ Procéder aux inscriptions scolaires, conformément aux éléments de projet.

## Suivre la scolarité des jeunes

- ⇒ Suivre la scolarité, les formations pour chaque jeune accueilli :
  - Selon une périodicité établie et liée à son degré d'autonomie, ses acquisitions, son implication et par le biais des outils in-

ternes à l'Éducation nationale (cahier de texte interactif, bulletins scolaires, etc.) ;

- En s'entretenant régulièrement avec l'équipe enseignante au sujet du jeune ; en participant aux réunions parents-professeurs ;
- ⇒ Mettre en place des temps de soutien scolaire, formalisés et organisés ; faire appel au besoin, aux structures de l'éducation populaire.
- ⇒ Inscrire le jeune aux examens permettant l'obtention :
  - Des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et 2),
  - Du Brevet Informatique et Internet (B2I),
  - De la formation de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC 1) ;
  - Des diplômes généraux qui lui sont proposés dans le cadre scolaire : Certificat de français général, Diplôme national du brevet/brevet professionnel, Diplôme initial de langue française le cas échéant, etc.
- ⇒ Accompagnement des jeunes vers les acteurs et dispositifs de l'insertion.
- ⇒ Veille des CIP quant au respect du droit du travail.
- ⇒ Inscription des jeunes dans les parcours de droit commun dans le champ de l'insertion et de l'emploi.
- ⇒ Travail régulier avec les jeunes sur leur projet professionnel : mise en lien avec les organismes *ad hoc* au vu des possibilités du territoire et de la situation administrative du jeune.
- ⇒ Explications continues des droits et des devoirs dans le monde du travail.
- ⇒ Explications du fonctionnement des formations en alternance.
- ⇒ Accompagnement des recherches de stages et de contrats d'apprentissages.
- ⇒ Accompagnement aux techniques de recherche d'emploi : aide à la rédaction des CV et lettres de motivation, simulations d'entretiens professionnels.
- ⇒ Travail sur les freins à l'insertion professionnelle : mobilité, savoir-être...
- ⇒ Accompagnement vers des partenaires pour le soutien scolaire et le FLE.
- ⇒ Développement et maintien des liens avec l'ensemble des partenaires : travail en réseau.
- ⇒ Recherche d'hébergements permettant l'inscription dans le parcours professionnel.
- ⇒ Lien continu avec les centres de formation, les partenaires de l'insertion et les employeurs (apprentissage, etc.).
- ⇒ Travail en partenariat et en réseau avec l'ensemble des partenaires dans le champ de l'accompagnement socioprofessionnel.
- ⇒ Mise en place d'informations collectives sur le monde du travail et ses réalités par les CIP.

- ⇒ Accompagner physiquement le jeune, après en avoir discuté avec lui, lors de ses premières journées au sein des lieux d'exercice de pratique professionnelle, afin de :
  - Le mettre en confiance ;
  - L'aider à se repérer géographiquement ;
  - Se présenter au tuteur de stage et/ou au référent professionnel.

## ENJEU / INNOVATION 2025

- ⇒ Créer une plateforme numérique interne permettant la capitalisation des savoir-faire et connaissances de l'ensemble des intervenants du service (éviter la perte d'informations et de temps).
- ⇒ Renforcer le partenariat avec les partenaires proposant du FLE et/ou de l'aide aux devoirs.
- ⇒ Formaliser des partenariats institutionnels (conventions...) avec les grands partenaires et notamment le rectorat.
- ⇒ Identifier, auprès des services ressources de l'Éducation nationale :
  - Les formations et parcours scolaires mobilisables sur le territoire ;
  - Les critères d'admission et de niveau éventuels ;
  - Les durées de chaque formation ;
  - Les débouchés professionnels par type de formation ;
  - Les éventuelles conditions administratives d'admission (stages, contrats d'alternance).

- ⇒ Rassembler ces informations dans un document accessible et exploitable par les professionnels et les jeunes, en veillant à sa mise à jour régulière.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ La motivation des jeunes : ils ont majoritairement envie d'étudier et de travailler.
- ⇒ Le bassin d'emploi marseillais offre des ressources même si hors Marseille la question de la mobilité est récurrente et invalidante.
- ⇒ Partenariat avec CIO, Mission locale, CRIJ, Education nationale, centres sociaux (aide aux devoirs) ...
- ⇒ Partenariat SIGMA et TMS en cours.
- ⇒ Les étrangers mineurs doivent détenir une Autorisation provisoire de travail (APT) pour suivre une formation en alternance ou dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. La délivrance par la DIRECCTE de l'APT est de droit pour les MNA.
- ⇒ Le droit à scolarité des mineurs de plus de 16 ans.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans un établissement scolaire (UPE2A/CL, CAP...).
- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans le droit commun (Mission locale...).
- ⇒ Nombre de jeunes sortant avec un diplôme, un contrat d'apprentissage et/ou en emploi.



## SOUTENIR L'INTÉGRATION SOCIALE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

**LOCALISATION :** Marseille / Tout département

### CONTEXTE

« Quel que soit le projet pour l'enfant (...), tous les MNA connaissent une période de résidence en France. Ils doivent profiter pleinement de ce temps pour consolider leur projet de vie et acquérir les compétences sociales nécessaires à leur parcours en France. L'intégration du MNA passe par l'accompagnement de sa dynamique individuelle d'acculturation. Cette dynamique se caractérise, au niveau de l'individu, par son degré d'acquisition des codes culturels de son pays d'origine, ses compétences sociales, ses représentations relatives au cadre culturel français et son adhésion initiale à celui-ci. » **Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, l'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « mineurs isolés étrangers ».**

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Mineurs non accompagnés confiés au pôle par les services de l'Aide sociale à l'enfance du département des Bouches-du-Rhône.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Adolescents en situation d'isolement sur le territoire. Eloignement de leur réseau familial et amical.
- ⇒ Cultures différentes et codes sociaux éloignés de leur pays d'origine.
- ⇒ Compétences sociales non transférables en France.
- ⇒ Barrière de la langue qui génère parfois des blocages.
- ⇒ Difficultés d'affectations scolaires qui ne permettent pas à certains de développer leur réseau social.
- ⇒ Situation administrative qui peut être bloquante pour l'adhésion à une association.
- ⇒ Craintes d'aller vers certaines activités en lien avec des traumatismes liés à leur parcours migratoire (par exemple peur de l'eau).

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ L'acquisition des habiletés sociales propres au cadre culturel français et l'adhésion à ce dernier.
- ⇒ Développer leur réseau personnel.
- ⇒ Bâtir une relation éducative permettant le développement de la confiance entre le jeune et les professionnels.
- ⇒ Favoriser l'autonomie.

- ⇒ Repérer les personnes ressources sur le territoire.
- ⇒ Acquisition/amélioration de la compréhension et pratique de la langue française.
- ⇒ Faire avec et non à la place.
- ⇒ Développer des partenariats avec des structures locales (municipales, associatives).
- ⇒ Favoriser des colocations interculturelles au sein des différents lieux d'hébergement.

### MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

- ⇒ intégrer les aspects culturels des modes de communication du MNA et en s'y adaptant (en s'appuyant sur des livrets d'accueil traduits ou avec des pictogrammes).
- ⇒ Utiliser des supports pédagogiques tels que la charte des droits et libertés de la personne accueillie pour échanger avec les jeunes à propos des notions de liberté, de citoyenneté, de laïcité, d'égalité, etc.
- ⇒ Mobiliser les réunions jeunes afin d'impliquer directement les jeunes dans la vie de l'établissement.
- ⇒ Prendre en considération leur réseau personnel.
- ⇒ Développer des activités de groupe (activités sportives et de solidarité, etc.) :
  - Favorisant le sentiment d'appartenance à un collectif ;
  - Permettant la découverte et le croisement des cultures d'origine de chacun : ateliers culinaires, olympiades sportives, ateliers artistiques créatifs, etc. ;
  - Permettant la découverte de la culture française.
- ⇒ Repérer, évaluer et mobiliser les initiatives visant à sortir l'adolescent d'une situation d'isolement relationnel et à l'insérer dans la vie sociale : par exemple les associations de parrainages.
- ⇒ Mise en place de fiches repères pour chaque territoire, permettant aux jeunes pris en charge d'avoir les coordonnées des structures jeunes dédiées.
- ⇒ Mise en place d'ateliers collectifs à l'interne du service, mais également à l'externe (par exemple avec les équipes de prévention spécialisée des mêmes territoires).
- ⇒ Orientation vers les centres sociaux, maisons de quartier, missions locales.
- ⇒ Favoriser des actions entre les plus jeunes du service et les plus âgés, afin de favoriser les échanges et les retours d'expérience.

### ENJEU / INNOVATION 2025

- ⇒ Création de fiches avec les jeunes répertoriant les différents acteurs jeunesse selon les territoires afin de donner des repères.
- ⇒ Veille sur l'offre culturelles locale afin que les jeunes puissent s'en saisir de manière autonome.

## POINTS D'APPUI / PARTENARIAT

- ⇒ Volonté des jeunes d'effectuer des actions collectives.
- ⇒ Offre culturelle et sportive diversifiée au niveau local.
- ⇒ Relations positives avec les différentes municipalités. A titre d'exemple, la ville de Martigues a mis en place du parrainage républicain afin de permettre aux mineurs non accompagnés accueillis dans notre service d'avoir des parrains/marraines d'associations locales.
- ⇒ Partenariats avec CIO, Mission locale, CRIJ, Education nationale, centres sociaux (aide aux devoirs).

- ⇒ Compétences à l'interne des professionnels pour la mise en place d'actions collectives.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans des associations sportives/culturelles.
- ⇒ Nombre de jeunes ayant participé à des actions dans le cadre du parrainage républicain.
- ⇒ Nombre d'actions collectives interservices ou inter-équipes ayant eu lieu pendant l'année.
- ⇒ Nombre et type de projets, d'actions initiées par les jeunes.



## APJM ET PRÉPARATION À LA SORTIE

**LOCALISATION :** Marseille / Tout département

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ L'accèsion à la majorité et la perspective de la fin de l'accompagnement socio-éducatif sont génératrices de stress, d'inquiétude et d'incertitude.
- ⇒ Notre accompagnement doit donc s'inscrire dans les dispositifs préparatoires à la majorité et à la fin de prise en charge du jeune majeur, développer les outils adaptés à ces échéances et s'appuyer sur les partenariats nécessaires pour éviter les risques de rupture relationnelle à l'approche de sa majorité.
- ⇒ Le mineur devenu jeune majeur doit être sollicité systématiquement au sujet du contenu et du déroulement de son projet personnalisé, dans une logique de prise de responsabilité.
- ⇒ Manque de places général en FJT et résidences sociales : cela est particulièrement marqué hors Marseille (Istres) mais existe aussi à Marseille.
- ⇒ Sur le département, la distance entre les rares structures existantes et les lieux de scolarité/travail des jeunes est souvent un obstacle (manque de transport, horaires, etc.).
- ⇒ Difficultés pour une majorité de jeunes à avoir une projection réaliste de leur niveau de vie dans les premiers temps de l'autonomie ; mauvaise évaluation de ce qu'est un budget.
- ⇒ Des représentations quant au niveau de vie dans la société d'accueil persistent
- ⇒ Certains jeunes n'ont pas intégré la perspective de fin de prise en charge, malgré le travail mené durant l'accompagnement de la fin de la minorité.
- ⇒ Certains jeunes ont des difficultés (addictions, troubles d'ordre psychologiques) rendant plus complexes leur orientation vers des FJT.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ La réorganisation du service appartement Marseille a permis de créer un véritable sas entre la sortie d'un collectif et un FJT. Le temps passé dans un logement a été divisé par deux sur l'année écoulée. Seules quelques situations au long cours subsistent.
- ⇒ Les jeunes ne sont pas tous prêts à vivre en logement autonome (gestion, entretien). La préparation à la complète autonomie doit parfois être réalisée très rapidement, rendant l'assimilation des contraintes plus difficile. Ainsi, des jeunes partis en FJT continuent à solliciter l'éducateur à l'arrivée dans ce système où la présence éducative est moindre.
- ⇒ Notre accompagnement devrait les préparer da-

vantage à l'autonomie.

- ⇒ Le décalage entre la projection et la réalité génère des frustrations, voire des colères, qui peuvent être relayées par des environnements communautaires ou militants.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Accompagner les jeunes à l'autonomie en vue de leur insertion sociale et professionnelle, les responsabiliser, les informer sur le fonctionnement de la société française.
- ⇒ S'attacher à la compréhension et la levée des obstacles administratifs retardant l'entrée dans des structures adaptées.
- ⇒ Inscrire dans un parcours de soins adaptés permettant d'envisager le départ vers une structure adaptée.
- ⇒ Adapter les orientations (temps et espace) aux projets personnels et professionnels individualisés.
- ⇒ Préparer la majorité et la fin de prise en charge avec le mineur en favorisant la construction et la mobilisation des partenariats nécessaires.
- ⇒ Organiser les relais dans le droit commun (MDS).

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Informer dès le début de la prise en charge sur sa temporalité et la future séparation. Expliciter les codes culturels français : minorité, jeune majeur soutenu par un APJM, majeur... Ces informations porteront également sur le coût de leur hébergement y compris dans les appartements du Pôle.
- ⇒ Systématisation du recours au DIPC, au règlement intérieur, au livret d'accueil, à la note de service sur les allocations servies. Réévaluer trimestriellement les DIPC.
- ⇒ Accompagner à la maîtrise en autonomie des démarches administratives : impôts, suivi médical, CAF, carte vitale, CMU, renouvellement de récépissés...
- ⇒ Lorsque les jeunes ont des revenus (insertion professionnelle...), systématiser les ouvertures de dispositifs d'épargne.
- ⇒ Mettre en œuvre des ateliers pour expliquer les démarches administratives de base en vue de préparer l'autonomie.
- ⇒ Soutenir l'apprentissage et l'autonomie de l'entretien des appartements (éducateurs et maîtresse de maison).
- ⇒ Sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget : ménage, courses alimentaires, hygiène, loisirs, etc. Accompagner si besoin dans les magasins.
- ⇒ Faire un point de préparation à la majorité à 17 ans et demi (CSE et éducateur référent) : établir une fiche SIAO, préparer le dossier Préfecture, travailler la demande APJM (objectifs...).

- ⇒ Systématiser un document détaillant le coût réel d'un appartement (électricité, eau, impôts...)
- ⇒ Organiser des rencontres avec les jeunes en appartement : rompre l'isolement, faire remonter les besoins et faire redescendre des informations et/ou des consignes (tous les 3 mois).
- ⇒ Mettre en place des ateliers de préparation à l'autonomie concrète : factures, comptes, etc.
- ⇒ Mettre en œuvre des Conseils jeunes (à terme aller vers de la **paire aidance**). Développer également des logiques de transmission d'information (paire aidance) entre les jeunes eux-mêmes, des anciens devenus majeurs vers les MNA.
- ⇒ Avec l'aide du factotum du service, sensibilisation aux petits travaux manuels (exemple des Castostages de Castorama).
- ⇒ Remettre au jeune, contre récépissé, dans un dossier classé et solide, l'ensemble des pièces administratives dont il peut revendiquer la communication : copies des décisions judiciaires et administratives concernant la mesure d'accompagnement ; bulletins et évaluations scolaires, diplômes, etc. ; copie de son dossier médical ; documents et effets personnels.

## ENJEUX / INNOVATIONS 2024

- ⇒ Poursuivre l'application du principe de dégressivité des allocations servies et augmenter la participation financière à l'entrée dans un appartement (caution) pour se rapprocher de ce qui est demandé dans le droit commun.
- ⇒ Elaborer un outil numérique donnant les informations et les modes d'emploi des différentes structures administratives et des parties prenantes impliquées dans la gestion d'un logement auto-

nome.

- ⇒ Elaborer un livret de sortie récapitulatif des adresses et sites internet utiles : santé, services publics (emploi, logement...), associations solidaires (restos du cœur, FLE) et accès aux droits.
- ⇒ Formaliser des partenariats en matière de soins psychiques et d'addictions.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ FJT, Mecs, Mission locale, partenariats psy et addictions, CIO, Cité des métiers, CRIJ, Maison de l'apprenti, Bibliothèques (sensibilisation), Imaje Santé, PASS...

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de sorties effectives avant 19 ans.
- ⇒ La signature effective du DIPC.
- ⇒ Révisions du DIPC et du PP trimestrielles
- ⇒ Nombre de dossiers complets à 18 ans et demi : documents d'identité, formation qualifiante, compte en banque, CMU à jour, au moins une demande de titre de séjour en cours.
- ⇒ Une épargne effective sur les revenus
- ⇒ Une prise en charge effective dans les problématiques d'addiction et de soins psychiques.
- ⇒ L'acquisition d'autonomie : plus de remarques sur l'hygiène, l'alimentation, le budget.
- ⇒ Le nombre de démarches administratives et médicales effectuées en autonomie.



## ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**LOCALISATION :** Marseille / Tout département.

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ mineurs et jeunes majeurs accueillis au sein de la MECS et confiés par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ L'obtention des documents administratifs permettant aux mineurs non accompagnés de régulariser leur statut est primordial pour leur futur et demande une compréhension fine du droit des étrangers et des mécanismes des différents pays.
- ⇒ Les retards ou blocages des dossiers engendrent beaucoup de stress et parfois de l'agressivité de la part du jeune qui considère alors que l'éducateur/le service est responsable de la situation.
- ⇒ Les demandes de documents dans les pays d'origine créent des disparités entre les jeunes : leur coût est variable, parfois très lourd et lorsque les jeunes n'ont aucune famille cela alourdit encore coût et temps d'obtention.
- ⇒ Il y a régulièrement des ruptures de droits, notamment quand le jeune a un travail et devient majeur sans que la demande de titre de séjour n'ait abouti. Pourtant une circulaire de septembre 2020 permet d'anticiper l'examen des demandes de titre de séjour des MNA pour éviter ces ruptures.
- ⇒ Tous les jeunes accompagnés ne s'impliquent pas de la même manière dans leurs démarches.
- ⇒ La mise au net des situations administratives, ajoutée au suivi des cursus scolaires et professionnels à partir de niveaux de départ est très hétérogène.
- ⇒ La barrière de la langue peut représenter un frein dans l'accomplissement de certaines démarches.
- ⇒ Nous observons tout de même des ruptures de droit pour cause de retard dans l'obtention des documents d'identité ou de dossiers incomplets, ou même de délais de la part de la préfecture.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Expliquer à chacun les différentes hypothèses qui lui sont ouvertes concernant l'accès au droit de séjour à la majorité, dans une optique de stabilisation de sa situation personnelle, en insistant sur les conditions d'octroi de ces statuts par les autorités publiques, afin de :
  - Limiter les inquiétudes inhérentes à l'attente de la décision relative au droit au

séjour

- Faciliter l'élaboration de son projet personnel.
- ⇒ Soutenir le jeune dans la phase de préparation et d'instruction de sa demande ;
- ⇒ Développer l'autonomie du jeune dans la perspective de ses futures démarches.
- ⇒ Permettre à chaque jeune d'apprendre à gérer l'ensemble des démarches administratives dont il sera responsable une fois sorti du dispositif (titre de séjour, déclaration des revenus, CMU...).

### MODES OPÉRATOIRES

- ⇒ **Dès l'arrivée du jeune dans le service** un point est fait sur l'état de son dossier :
  - S'assurer qu'il est en possession de toutes les traces de prises en charge, des décisions du juge des enfants, etc. Si des documents manquent, une demande doit être faite aux services compétents. Nous lui demandons s'il a déjà des documents d'identité.
- ⇒ **Dans une deuxième phase**, dans le cadre de son PP, l'équipe l'accompagne dans la demande auprès du pays d'origine pour la transmission des documents éventuellement manquants).
- ⇒ **Dans une troisième phase**, l'équipe accompagne et guide le jeune pour s'adresser aux ambassades/consulats pour constituer les dossiers. Si un dossier est incomplet, il faut plusieurs mois avant d'avoir un nouveau rendez-vous. Il est difficile d'obtenir des informations à jour : problèmes d'interprétariat, corps consulaires qui changent les règles très régulièrement, employés ne répondant pas aux questions etc. Enfin, une fois les pièces réunies, l'accompagnement se fait pour l'obtention du titre de séjour. Vérification des pièces reçues durant tout le processus, et pour les documents délivrés par la préfecture car parfois sur les récépissés peut manquer l'autorisation de travail par exemple.
- ⇒ L'équipe éducative soutient les jeunes tout au long de ces démarches.
- ⇒ L'équipe impulse au plus tôt les démarches administratives (collecte des documents d'identité manquants, inscriptions scolaires, etc.) comme un aspect de la prise en charge dans notre service.
- ⇒ L'équipe accompagne les jeunes dans la prise en compte des délais à respecter. Elle met en œuvre des accompagnements physiques (consulats et ambassades). Les trajets à Paris représentent une charge dans les emplois du temps des éducateurs. Un partenariat avec une association

parisienne permet de déléguer ces tâches à des professionnels formés.

- ⇒ Nous pouvons également étudier avec le mineur la possibilité d'introduire à son bénéfice une demande d'asile, pendant sa minorité, en fonction de sa situation individuelle, de son projet et de son opinion.

## ENJEU/INNOVATION 2025

- ⇒ Renforcer les pratiques de travail avec les juristes du Pôle pour les dossiers les plus complexes.
- ⇒ Réfléchir à des voyages « groupés » à Paris : un éducateur pourrait accompagner plusieurs jeunes.
- ⇒ Echanges de pratiques avec d'autres structures hébergeant des mineurs non accompagnés.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS

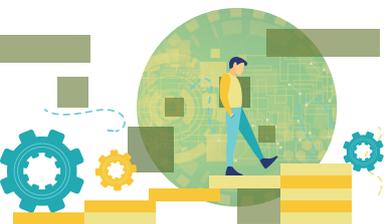
- ⇒ L'association Asmaje/cade.
- ⇒ L'équipe de juristes pôle PEC ASE.
- ⇒ L'association 3.LAB

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Evolution de la proportion de jeunes en possession d'un dossier complet à leur majorité et pouvant prétendre à un titre de séjour en préfecture.
- ⇒ Nombre de jeunes ayant pu déposer un dossier de demande de régularisation avant ses 18 ans (si les conditions sont réunies)
- ⇒ Proportion de jeunes correctement impliqués dans leurs démarches administratives : rendez-vous, compréhension, suivi des papiers, etc.

# MECS - ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES APA





## PÉRIMÈTRE DE L'AUTORISATION, MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Depuis 2021, le service a obtenu, via une extension de l'autorisation de la MECS Mineurs non accompagnés, une reconnaissance de son action dans le champ de la prise en charge d'un public au parcours de prise en charge dit atypique, à hauteur de 22 places, réparties entre Marseille, Saint Martin de Crau, Martigues, Istres et Miramas :

- 20 places d'accueil et hébergement d'un public ASE au parcours atypique, âgé de 15 à 21 ans (garçons et filles).
- 2 places d'urgence pour mise à l'abri ponctuelle et pour évaluation des situations.

Les bases de service se situent respectivement à :

- Marseille : 35 boulevard de Briançon - 13003.
- Istres : Avenue Boulingrin - 13800.

## UNE DOCTRINE D'INTERVENTION EN MOUVEMENT CONTINU

La plus-value du service est de proposer un modèle de prise en charge différencié des modes habituellement en vigueur dans les structures de type MECS et qui n'ont pas convenu aux jeunes que l'on oriente vers nous. L'objectif étant alors de stabiliser ces parcours de manière à mettre un terme à l'enchaînement des dispositifs d'hébergement. Il s'agit ensuite de mettre à profit cette stabilisation pour avancer dans la construction d'un parcours adulte ultérieur adapté aux souhaits / potentialités / freins de chacun des jeunes et en accord avec eux. Il s'agit bien d'une prise en charge globale, sur la base d'une équipe inter-disciplinaire qui en 2023 a intégré une psychologue à plein temps. Sa démarche de terrain vient compléter l'action de l'équipe éducative, de l'IDE et des veilleurs de nuit dont la mobilité permet une intervention 24h/24 en cas de besoin.

Nous avons suffisamment de recul pour corréliser la souplesse de notre prise en charge éducative avec le fait que les jeunes en rupture que nous accueillons restent majoritairement dans le service. C'est sur la base de ce constat que nous poursuivons la modélisation d'une intervention mêlant prises de risque éducatif assumées, constitution d'un filet éducatif de sécurité autour des jeunes et seuil de tolérance élevé... tout en travaillant à la formalisation d'outils de suivi.

L'équipe éducative poursuit la construction d'une expertise des modes pédagogiques adaptés à ce public. Nous mesurons les points de vigilances inhérents à nos choix et nous les partageons avec nos partenaires afin de ne pas rester seuls face aux situations les plus complexes et d'activer les compétences et responsabilités de chacun des acteurs impliqués, aux meilleurs moments.

Ainsi, les notes d'incident s'inscrivent-elles, par exemple à présent dans une continuité de la prise en charge : elles sont transmises systématiquement aux inspecteurs Enfance famille et communiquées aux jeunes. Nous formalisons ainsi une forme de première limite aux débordements dont ces jeunes sont malheureusement (parfois, souvent...) coutumiers, tant est forte leur difficulté à vivre la frustration d'un « non » pourtant indispensable et structurant et ancienne leur habitude de réagir ainsi. C'est pourquoi avec bienveillance mais rappel du cadre, voire souvent de la loi, l'équipe éducative a franchi une étape importante et posé la possibilité d'une échelle de sanctions en tant qu'une graduation, voire une limite.

Cette étape permet de nous inscrire par ailleurs dans une réflexion partenariale portée par le Conseil départemental quant à la gestion de l'urgence et des cas dits complexes. Nous souhaitons y jouer un rôle et partager notre expérience. Surtout nous souhaitons nous saisir de cette opportunité pour mobiliser de nouvelles ressources et affiner nos partenariats de manière à partager les limites que nous observons (notamment les cumuls troubles psychiques/addictions et délinquance) avec les autres acteurs de l'Aide sociale à l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse et la pédopsychiatrie.

## EVOLUTION DES MODES D'HÉBERGEMENT

La loi du 07/02/2022 dite Taquet est entrée en vigueur et nous avons travaillé à mettre le service en conformité tout en tenant compte de notre expérience de ce public. Nous sommes en réflexion permanente quant à nos modalités d'hébergement de manière à rompre avec les prises en charge antérieures, surtout dans la première

phase d'accueil, et en instaurant une notion de parcours interne vers l'autonomie, en fonction des évolutions de chaque jeune (individualisation de la prise en charge).

### **HÔTEL ET APPART HÔTEL - Gestion de l'urgence et évaluation du niveau d'autonomie**

Le fait que ce type d'hébergement ne soit pas relié à des locaux institutionnels peut donner un sentiment de liberté à des jeunes ne supportant pas le collectif ; cette « rupture » est souvent bénéfique dans le premier ressenti du jeune et contribue à sa fidélisation dans le service, objectif central de la mission, dont découlent les autres.

Le séjour en hôtel permet d'observer les jeunes et de déterminer leur degré d'autonomie pour imaginer ce qui leur conviendrait le mieux, en accord avec eux, dans une logique de parcours. Cette présentation dynamique de leur séjour induit en douceur la notion de projection.

La localisation éclatée de ce type d'hébergement permet d'éviter les tensions liées à la vie en groupe, que la majorité des jeunes accueillis ont fui d'une manière ou d'une autre.

L'appart-hotel représente une transition pertinente entre l'hôtel et un appartement, permettant d'augmenter (et de tester) l'autonomisation des personnes grâce à la kitchenette. D'un point de vue éducatif cela permet de les accompagner en cuisinant avec eux et en faisant les courses : cuisine saine, budget, moments partagés, organisation, anticipation sont autant de supports.

Actuellement, le service dispose de quatre places en hôtel dont deux places pour les urgences. Le turn-over d'occupation est important. Géographiquement, nous pouvons mobiliser ces places à Marseille, Istres ou Martigues ; nous adaptons à la demande d'admission, au profil et aux besoins du jeune accueilli.

Pour 2025, nous prospectons activement afin de louer deux logements autonomes pour ne conserver que deux places, réservées aux urgences, en hôtel.

### **APPARTEMENT EN DIFFUS ET EN QUASI AUTONOMIE**

Il s'entend généralement suite à l'appart hôtel dans notre logique de parcours interne et d'acquisition de l'autonomie. Il permet de tester la capacité du jeune à vivre réellement seul et de travailler davantage sur l'entretien d'un lieu de vie et du budget (montrer les factures, etc.) de manière à sécuriser le parcours ultérieur. Il permet une évaluation conjointe éducateurs/jeune, explicite et permettant de choisir ensemble à partir de cette base des solutions d'orientation acceptables par le jeune mais toujours réalistes.

Toutefois, cette modalité d'hébergement atteint ses limites avec un certain nombre de jeunes accueillis sur le service. En effet, la majorité d'entre eux n'ont jamais vécu seul en appartement et même si l'équipe éducative les accompagne vers l'autonomie, des freins demeurent. Cette solitude additionnée à ces impératifs d'entretien d'un logement, augmente sensiblement les passages à l'acte, les angoisses et le sentiment d'échec de certains. Nous devons continuellement aménager notre modèle de prise en charge afin de proposer un accompagnement individualisé de qualité.

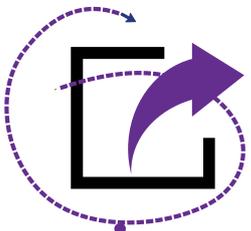
### **POINTS D'APPUI**

Notre service bénéficie de son insertion au sein du pôle PEC ASE et plus largement dans l'association Groupe addap13.

Ainsi, nous sommes en lien interne avec :

- Les équipes de prévention spécialisée (journée et grande soirée) qui interviennent dans toutes les communes où nous avons des hébergements par exemple,
- Les maraudes mixtes dont le périmètre d'intervention comprend la gare Saint Charles, lieu de regroupement d'adolescents en fugue et de jeunes majeurs en rupture.
- La médiation sociale AMCS-Groupe addap13.

Ainsi, pour le secteur de l'hyper-centre marseillais nous sommes déjà régulièrement en lien autour de situations individuelles dites complexes et nous nous efforcerons de maintenir ces liens de proximité en 2025.



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2025 DU SERVICE APA



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil et accompagnement de mineurs aux parcours atypiques & hébergement d'urgence
- Amélioration dans la prise en compte des problématiques de soin et affinement de la clinique éducative
- Accompagnement des jeunes ayant des conduites prostitutionnelles



## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE MINEURS AU PARCOURS TYPIQUES & HÉBERGEMENT D'URGENCE

**LOCALISATION :** Marseille / Saint Martin de Crau / Martigues / Istres / Miramas

### MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À L'HÉBERGEMENT DE CES PUBLICS

Etant donné les besoins des jeunes accueillis nous proposons uniquement des hébergements individuels.

**Marseille :** 13 places et une d'urgence.

**Département :** sept places et une d'urgence, réparties sur les communes de Saint Martin de Crau, Istres, Miramas, Martigues.

### PUBLIC CIBLÉ

- Garçons ou filles sous protection de l'ASE, âgés de 15 à 21 ans et orientés par l'intermédiaire des services compétents de la Direction enfance-familles des Bouches-du-Rhône.
- Jeunes auxquels la vie en collectivité ne convient pas et/ou qui ont épuisé de nombreux placements (familles d'accueil/Mecs...).
- Jeunes avec troubles du comportement/carences éducatives marqués et/ou conduites addictives et/ou conduites prostitutionnelles.

## CRITÈRES DE VIGILANCE DANS LA TYPOLOGIE DU PUBLIC

### L'âge

Les modes d'hébergement actuels, leur éclatement géographique et le projet du service sont conçus pour un public déjà entré dans l'adolescence.

### Contexte environnemental dans lequel a grandi l'enfant

L'enfant dont une grande partie de la vie s'est déroulée dans un milieu familial, qu'il soit biologique, adoptif ou d'accueil, peut vivre, à l'admission dans notre service, une répétition de la rupture d'origine et des sentiments d'abandon plutôt qu'une sensation de sécurité.

### Troubles de type psychiatrique et non adhésion aux soins

L'accompagnement d'un public souffrant de troubles psychologiques sévères, ou moins sévères mais caractérisés et assortis d'un refus des soins, demande une contenance constante et spécifique que le projet de service ne prévoit pas et pour lequel nous ne sommes pas outillés. Il nous est arrivé de constater un développement des troubles de cette nature au lieu de la stabilisation espérée.

## Conduites prostitutionnelles

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à une augmentation nette de jeunes pris en charge et ayant une conduite prostitutionnelle, étant ainsi particulièrement vulnérables. Cette problématique existait à l'arrivée du jeune, elle touche à la fois les filles et les garçons avec une prédominance chez les jeunes filles. Par ailleurs, les mineur.e.s et majeur.e.s, victimes peuvent aussi être avoir des conduites de proxénétisme. Certaines jeunes filles expliquent les pressions qu'elles subissent de la part de leurs cercles de connaissances et de leur proxénète pour qu'elles en rabattent d'autres, la peur des représailles les conduisant à passer d'un rôle à l'autre.

## OBJECTIFS DE LA MISSION

- ⇒ Fidéliser les jeunes de manière à ce qu'ils se stabilisent et ne s'inscrivent plus dans un processus de mise en échec systématique des projets éducatifs proposés (ruptures institutionnelles répétées).
- ⇒ Etablir le contact de manière contenante et non intrusive, faire naître un minimum de confiance et conserver ce lien de manière à ce que les jeunes restent ou reviennent après une fugue par exemple.
- ⇒ Créer les conditions permettant la poursuite d'un projet de vie autonome ou une orientation adaptée, toujours en accord avec le jeune.
- ⇒ Créer les conditions d'un accès au droit commun : démarches, santé, loisirs...
- ⇒ Accompagner l'insertion professionnelle dès que cela est possible : les objectifs sont adaptés aux besoins et à la réalité de chaque jeune, de manière à les inscrire dans des perspectives réalistes mais choisies.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

- ⇒ Accompagnement éducatif renforcé : 20 jeunes pour dix travailleurs sociaux. Cette équipe est complétée par 6 surveillants de nuit qui permettent ainsi la plus grande continuité dans la présence éducative.
- ⇒ Poursuite des astreintes cadres les soirs de semaines et les week-ends (gardes à vue, crises d'angoisse, fugues), afin de pouvoir prendre des décisions à toute heure.
- ⇒ Présence éducative assurée le samedi et dimanche pour les jeunes souhaitant effectuer une sortie pédagogique, échanger ou ayant besoin d'une aide à la gestion et tenue de l'appartement...ces présences sur des créneaux de moindre sociabilité permettent de resserrer les liens éducatifs et de confiance avec ce public.
- ⇒ Lorsque les jeunes sont hébergés en hôtel, les

repas sont livrés quotidiennement par des prestataires extérieurs.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES

- ⇒ Avant l'arrivée du jeune un temps d'échange entre le service et l'ASE est indispensable.
- ⇒ **Entretien d'entrée** effectué entre le jeune et l'équipe éducative : explication du fonctionnement du service et accord sur la localisation de l'hébergement (remise du livret d'accueil si possible) et recherche de son adhésion à la prise en charge proposée.
- ⇒ Passages quotidiens pendant la première semaine, toujours annoncés au jeune. Respect de son espace privé, pas d'intrusion dans la chambre sans rendez-vous préalable.
- ⇒ Passée cette première phase, lorsque le lien est créé et que des pistes d'accompagnement ont été posées, l'équipe adapte la fréquence des passages et les contacts téléphoniques à chacun : le but est bien d'être présents et disponibles sans leur donner le sentiment d'être « harcelés ».
- ⇒ Présentation de la psychologue et de l'infirmière du service en tant que membres de l'équipe.
- ⇒ Mise en place d'entretiens cliniques individuels avec la psychologue lorsque les jeunes le souhaitent, dans un lieu qui leur convient (service ou en dehors des locaux).
- ⇒ Privilégier des passages/présences sur les temps de repas car ce plaisir partagé est propice à l'apaisement et aux échanges.
- ⇒ Accompagnement vers l'autonomie en matière de tenue d'un hébergement/logement : hygiène, courses, ateliers cuisine.
- ⇒ **Projet éducatif** : la priorité demeure souvent l'acquisition des bases en termes d'hygiène corporelle, de tenue d'un hébergement/logement, d'évolution de l'estime de soi et du bien vivre ensemble. Ensuite, l'équipe éducative réfléchit avec le jeune en vue de son intégration sociale et professionnelle.
- ⇒ Des **activités pédagogiques** ont lieu sous forme de sorties individuelles et parfois collectives en groupe restreint : loisirs (cinéma, parc d'attractions), sports (base de plein air du Frioul Groupe addap13, randonnées), et temps de repas éducatifs...
- ⇒ **Accompagnement physique** aux démarches administratives et liées à la santé.
- ⇒ Echange et/ou lien avec les familles en fonction des situations (relation toxique, incarcération, décès d'un parent...), l'important étant d'être en accord avec le désir du jeune et avec les services de l'ASE.
- ⇒ Lors des **réunions de synthèse**, l'équipe partage et travaille ces éléments pour adapter les axes du projet éducatif et de soins.

## POSTURES PÉDAGOGIQUES COMMUNES À L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE

- ⇒ Pas de référence éducative instituée ou figée : souplesse et adaptation de la part de l'équipe, même si le jeune peut en profiter pour tester les limites. Cela suppose une bonne communication interne, des outils de liaison opérationnels et une cohérence technique.
- ⇒ Respect de la temporalité de chaque jeune.
- ⇒ Seuil de tolérance élevé, rappels du cadre en verbalisant l'intérêt du jeune plutôt que le « règlement ».
- ⇒ Acceptation des phases d'humeur, de démotivation et de mauvaise gestion des frustrations par le jeune : l'agressivité peut se tourner vers le membre de l'équipe présent mais cela est entendu comme un symptôme et décrypté ensuite avec la psychologue.
- ⇒ Accueillir ce qui vient et verbaliser ses propres limites et compétences lorsque la limite semble atteinte. Donner du cadre sans enfermer ni exclure.
- ⇒ Toutefois posture contenantante de rappel de la loi et des limites au-delà desquelles elle doit s'appliquer dont les atteintes aux biens et aux personnes.
- ⇒ Appui sur le système de communication des événements indésirables.
- ⇒ Réflexion permanente quant à l'application d'un cadre de sanctions graduées.

### Tolérer, écouter, responsabiliser

Nous proposons une prise en charge avec un seuil de tolérance élevée. Néanmoins, nous posons ou repons le cadre du règlement et de la loi lors d'incidents : un **protocole incident** a été mis en place, à la création du service, et travaillé en équipe. Chaque salarié et chaque jeune doit en prendre connaissance. Ainsi, dans le cas d'insultes et des dégradations, un recadrage par la cheffe de service éducatif est réalisé rapidement. Ce temps permet d'échanger, de réfléchir ensemble pour éviter que cela ne puisse se reproduire. Nous réfléchissons à mettre en place, de manière négociée avec chacun.e une solution de **réparation** (retrait d'argent de poche pour financer la réparation du matériel) l'enjeu est de responsabiliser l'adolescent face à son acte.

Lorsque l'incident est particulièrement grave ou s'est reproduit, le/la jeune peut être reçu par la direction de service ainsi que par son Inspecteur en-

fance famille.

Pour les menaces de mort et les agressions physiques, le jeune est informé que les membres de l'équipe éducative sont en droit de déposer une plainte. Cet acte qui pose une limite, est parfois difficile, notamment car il entraîne le changement de référents éducatifs. Dans tous les cas, l'équipe éducative rédige une **note d'incident** à destination de l'ASE, en plus d'une transmission à l'interne du service. Pour chacun incident, nous mettons en place un débriefing, en fonction de la gravité une intervention d'une psychologue externe est réalisé.

## PARTENARIAT

- ⇒ Collaboration étroite avec les équipes ASE, MDS, MDA, PJJ, Missions locales...
- ⇒ Lien avec les associations et vacataires complétant notre intervention, en fonction des projets éducatifs personnalisés : RESADOS, CMP, SS-SIAT, le refuge, Daveq, USIA, Amicale du Nid, Autres Regards, Planning familial...

## COOPERATIONS INTERNES AU GROUPE ADDAP13

- ⇒ Le Groupe addap13 est constitué de plusieurs missions en protection de l'enfance, dont un fort maillage d'équipes de prévention spécialisée ; également des équipes de Maraudes mixtes et via l'AMCS-groupe addap13 diverses actions de médiations (dans les quartiers, aux abords des établissements scolaires). Nous pourrions nous appuyer sur les réseaux partenariaux ainsi développés ainsi que la connaissance des ressources territoriales pouvant être mobilisées au bénéfice de l'accompagnement de ces jeunes en situation particulièrement complexe.

## INDICATEURS D'EVALUATION DE LA MISSION

- ⇒ Proportion de jeunes ayant adhéré à notre accueil : taux de fugues et départs volontaires, etc.
- ⇒ Réduction du nombre de passages à l'acte et de dégradations.
- ⇒ Proportion du nombre de sorties vers un projet de vie autonome ou des solutions adaptées avec l'accord du jeune.

## AMÉLIORATION DANS LA PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES DE SOIN ET AFFINEMENT DE LA CLINIQUE ÉDUCATIVE

**LOCALISATION :** Marseille / Saint Martin de Crau / Martigues / Istres / Miramas

Notre service compte une psychologue et une infirmière intégrées à temps plein, ce qui permet de mettre en place des actions individuelles et collectives et de travailler en équipe inter-disciplinaire.

Le travail en collectif permet à chaque adolescent de se confronter aux autres et de se resocialiser en offrant un espace d'expression autre que le face-à-face. Ces professionnelles sont associées aux activités collectives le cas échéant, comme aux réunions de synthèse avec les équipes ASE. Elles apportent une réelle plus-value au travail réflexif de l'équipe et à la prise en charge adaptée. Par leurs approches spécifiques, elles contribuent à travailler l'adhésion des jeunes.

### La psychologue propose :

- ⇒ Des suivis individualisés et/ou des entretiens de soutien, motivationnels ciblant les problèmes d'addiction.
- ⇒ Des groupes de parole, possiblement en binôme avec un éducateur.
- ⇒ La transmission d'un avis clinique individuel aux

MDS à différentes étapes du parcours éducatif. Elle assure la rédaction de notes cliniques et de synthèses pour les services de l'ASE qui confient ces jeunes au service.

### La psychologue et l'infirmière proposent :

- ⇒ Des ateliers collectifs de prévention en santé mentale, avec un travail : sur les représentations des soignants, la démarche de soins, la gestion du stress et de l'anxiété, l'affirmation de soi, les conduites à risques (dont les addictions), les relations aux autres...

### L'infirmière :

- ⇒ Assure des permanences sanitaires dans les lieux d'hébergements notamment pour les jeunes ne pouvant pas sortir à l'extérieur (agoraphobie, personne recherchée par les réseaux...).
- ⇒ Rappelle les règles fondamentales liées à l'hygiène corporelle, l'estime de soi via le fait de prendre soin de son corps.
- ⇒ Est une personne repère pour les jeunes, en déconstruisant certaines peurs et représentations faussées du corps, des pathologies...
- ⇒ Travaille l'acquisition de l'autonomie dans le suivi des soins.
- ⇒ Met en place et renouveler les piluliers.
- ⇒ Développe des partenariats adaptés notamment en matière d'addictologie.



## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AYANT DES CONDUITES PROSTITUTIONNELLES

**LOCALISATION :** Marseille / Saint Martin de Crau / Martigues / Istres / Miramas

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ garçons et filles accueillis au sein du service et ayant des conduites prostitutionnelles.

### FAITS OBSERVÉS

Nous constatons une forte présence de conduites prostitutionnelles chez les jeunes (garçons et filles) accueillis dans le service.

Nous décelons les conduites prostitutionnelles de différentes manières :

- ⇒ Problématiques mentionnée dans le rapport de candidature grâce aux repérages effectués par les structures d'accueil précédentes.
- ⇒ Le/la jeune peut parler ouvertement de ces pratiques lors d'échanges avec les membres de l'équipe.
- ⇒ Les conduites du quotidien sont révélatrices : possession de sommes d'argent qui ne correspondent pas aux allocations perçues, plusieurs téléphones, multiplication d'achats, nombreux déplacements en Uber ou taxi. Certain.e.s communiquent via le/les téléphones, qui sonnent en permanence. Parfois ils envoient par erreur/ acte manqué leur profil sur des sites dédiés aux membres de l'équipe. Ces jeunes dorment souvent la journée, sont peu présents sur leur lieu d'hébergement la nuit. Pour les mineurs nous signalons un nombre important de fugues.

Nous constatons des comportements communs chez la quasi-totalité des jeunes en situation prostitutionnelle : ils/elles éprouvent de grandes difficultés à investir, entretenir leur chambre/appartement, sont habillés de manière négligée le jour et se changent le soir (tenues voyantes, moulantes etc).

Nous remarquons que ces jeunes sont souvent des consommateurs de psycho-actifs (cannabis, protoxyde d'azote, alcool et médicaments détournés de leur usage).

### Analyse

Nous retrouvons chez ces jeunes des problématiques du lien, assez similaires et sont souvent dans des conduites de dépendances affectives. Les changements de comportement sont perceptibles au niveau de leur personnalité, tantôt des attitudes enfantines, en recherche de soutien de l'adulte, tantôt des jeunes qui présentent une certaine autonomie et d'apparence très affirmées. Cependant, nous avons fait le constat que ces jeunes pouvaient être

très en lien avec l'équipe et étaient en mesure de nous solliciter en cas de besoin.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Assurer chaque adolescent.e de la disponibilité des membres de l'équipe multi-professionnelle.
- ⇒ Rassurer les jeunes quant à leur capacité à sortir de ces comportements.
- ⇒ Entamer une démarche de soin (prendre soin de soi).
- ⇒ Réflexion sur les phénomènes d'emprise dans lesquels ils/elles sont inscrit.e.s.
- ⇒ Mettre en travail le rapport au corps, du désir et de l'image de soi.
- ⇒ Maintenir les partenariats existants et en développer de nouveaux.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

Pour ces prises en charge, il faut se montrer très disponibles et faire preuve d'une certaine souplesse sur les modalités de rencontre. Une grande partie du travail est de créer un climat de confiance pour permettre au jeune de se confier et de nous faire part de ses difficultés. Pour cela, les éducateurs proposent des rencontres autour de démarches du quotidien ou d'ateliers (type cuisine). Ces rencontres sont aussi l'occasion pour la psychologue d'être présente afin de créer un climat propice aux échanges et tenter de faire émerger une demande, pour amorcer un travail de restauration de l'image de soi et de levée de l'emprise.

La question du rapport au corps, du désir et de l'image de soi sont travaillés à tous les niveaux par les différents membres de l'équipe que ce soit en termes éducatif, psychologique et sanitaire.

L'infirmière accompagne ces jeunes dans le soin et notamment la prise en charge gynécologique. Un travail de prévention est également fait concernant les IST, la contraception et les risques liées à ces pratiques (RDR). Elle les accompagne également dans les soins médicaux en lien avec leurs consommations.

Dans certains cas, et pour protéger les jeunes, nous pouvons changer le lieu d'hébergement ainsi que la ville, afin de tenter de l'éloigner du réseau. Dans les situations les plus graves nous sommes amenés à travailler en étroite collaboration avec l'ASE, la police (brigade de répression du proxénétisme) et les juges des enfants afin de proposer un séjour de rupture (en dehors du département, de la France) pour protéger un jeune en danger.

Nous poursuivons le développement d'un réseau partenarial avec plusieurs associations spécialisées dans le suivi des personnes à risque et/ou étant engagées dans des conduites prostitution-

nelles. Ce travail très fin apporte une complémentarité dans nos modalités d'action. Nous travaillons l'espace Puget Bis concernant les problématiques de consommations de produits psycho-actifs, liées aux pratiques prostitutionnelles. Nous poursuivrons le développement du travail partenarial avec les professionnels des CSAPA. Nous recherchons des intervenants qui seraient susceptibles de travailler sur l'image du corps et les émotions. La sophrologie pourrait être une approche intéressante.

## ENJEUX 2025

⇒ Nous sommes en cours de mise en place d'ateliers de prévention avec le Planning familial.

⇒ L'infirmière sensibilisera les jeunes aux vaccins, aux démarches préventives et proposera des accompagnements individuels au CEGID.

## INDICATEURS D'ÉVALUATIONS

- ⇒ Développement effectif de nouveaux partenariats en santé somatique et psychique
- ⇒ Nombre de co-accompagnements des situations complexes





# ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE—AEMO-R

## PRÉAMBULE

Le service AEMO renforcée du Groupe addap13 a débuté l'exercice des mesures à compter du 04 septembre 2023. Cette première année d'exercice a été l'occasion de mettre en œuvre le projet tel qu'il avait été pensé et construit dans le cadre de la réponse à l'appel à projet du Conseil départemental. Fort de cette expérience, la fin de l'année 2024 est l'occasion de venir confronter les pratiques actuelles à ce que nous avons initialement imaginé en vue d'élaborer un projet de service 2025-2030. Toute l'équipe sera associée à ce travail afin qu'il réponde au mieux aux besoins constatés sur le terrain d'une part et qu'il soit le fruit d'une élaboration collective d'autre part. Dans cette démarche, nous aurons l'opportunité d'évaluer la pertinence et l'opérationnalité des choix organisationnels et pédagogiques faits lors de la réponse à l'appel à projet, afin de les adapter au mieux aux réalités constatées depuis le début de l'exercice. C'est ainsi, que cette année sera également l'occasion, de proposer au Conseil départemental une extension de notre service afin d'ouvrir 40 mesures supplémentaires pour le Tribunal de Marseille. L'année 2025 aura comme enjeu central de mettre pleinement en travail la rédaction du projet de service et obtenir l'habilitation PJJ.



AXES DE TRAVAIL

**LOCALISATION :** ressort des tribunaux de Marseille, Aix-en-Provence et Tarascon.

Le service est habilité à exercer 150 mesures réparties comme suit :

- ⇒ 100 mesures dépendant du ressort du Tribunal pour enfants de Marseille (Marseille et les communes Est des Bouches-du-Rhône),
- ⇒ 40 mesures dépendant du ressort du tribunal pour enfants d'Aix-en-Provence,
- ⇒ 10 mesures dépendant du ressort du tribunal pour enfants de Tarascon.

### PUBLIC CIBLÉ

Le service est habilité à accompagner les jeunes de 9 à 15 ans et leur famille.

Le service fait le choix, dans un souci de sens éducatif, d'exercer également les mesures qui concerneraient des mineurs en dehors de la tranche d'âge, si au moins un autre enfant (ayant entre 9 et 15 ans) de la fratrie est concerné par une mesure.

⇒ **Concernant les mineurs**

Il s'agit d'une population de préadolescents et adolescents en situation de marginalisation profonde et de rupture familiale. Ils peuvent être déscolarisés ou en grande difficulté scolaire. Ils montrent des signes de troubles du comportement ou du caractère. Leur capacité à gérer le cadre et les frustrations est mise à mal par des carences éducatives qui provoquent des réactions inadaptées de rejet de l'autorité pou-

vant aller jusqu'à de la violence. L'errance psychique peut être accompagnée par une errance physique et des ruptures du lien peuvent être observées. Des problématiques liées aux soins peuvent également être présentes.

⇒ **Concernant les familles**

Les difficultés qui inscrivent la famille dans une mesure éducative peuvent être multiples et sont rarement isolées. Nous pouvons citer des difficultés sur le plan de l'emploi, de la santé, des conduites addictives, des conflits voire des violences dans le couple, etc. créant un environnement peu favorable aux enfants. Les parents sont alors dans l'incapacité de proposer à leurs enfants un cadre éducatif sécurisant et favorisant leur bon développement. Ils se retrouvent dans une situation d'incapacité à exercer pleinement leur autorité parentale. Les situations de conflits de loyauté en cas de séparation sont également particulièrement prégnantes.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

⇒ Entre 2014 et 2020, la prescription judiciaire de mesure d'assistance éducative en milieu ouvert a augmenté de 28%. De plus les délais d'attente avant l'exécution d'une mesure d'AEMO étaient, en 2021, de plus de 6 mois. Enfin la part de mesures dites « intensives » ou « renforcées » était jusqu'à 2023 très faible et ne représentait que 21 mesures sur les presque 4000 mesures prononcées chaque année.

⇒ En outre le département des Bouches-du-Rhône présente un très fort taux de judiciarisation des situations contrevenant au principe de subsidiarité de l'action judiciaire, au détriment de l'action administrative. Cet état de fait vient démontrer une difficulté d'adhésion des familles aux mesures éducatives et ainsi des difficultés à travailler avec les parents vers la recherche de solution pour leur enfant. Cette adhésion semble pourtant centrale dans la réussite des objectifs fixés par la mesure. Les premières mesures pour lesquelles le service est désigné semble confirmer ces éléments. En effet, dans la plupart des situations, nous constatons un parcours institutionnel déjà relativement long avec un enchaînement de mesures différentes (AEMO classique, PAD ou encore placement) et des résultats peu satisfaisants. Les premiers échanges avec les familles notamment viennent montrer une certaine lassitude face à l'intervention sociale mais des attentes néanmoins importantes. Nous constatons chez les mineurs accompagnés en réel besoin de soins (somatique et psychologique).

## ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Les tensions autour du dispositif d'action éducative en milieu ouvert peuvent entraîner plusieurs conséquences :
- Une possible dégradation des situations familiales en cas d'inexécution ou d'exécution tardive d'une mesure.
  - Une perte de chance du jeune et de sa famille de voir la situation s'améliorer. En effet, la précocité et l'intensité des mesures sont souvent des forts facteurs de réussite des mesures éducatives.
  - Des présences trop faibles auprès des jeunes et des familles, ne permettant pas de travailler les objectifs fixés par les mesures.
  - Un enchaînement parfois de différents travailleurs sociaux auprès des familles entraînant une lassitude face à l'intervention sociale et une perte de confiance face au soutien proposé.
- ⇒ Les difficultés d'adhésion des familles aux mesures qui les concernent, viennent complexifier le travail éducatif. Le soutien à la parentalité est l'un des axes majeurs des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert.
- ⇒ Le public concerné par l'AEMO renforcée, de par leurs parcours institutionnels déjà importants, peuvent pâtir fortement des délais trop long d'exécution des mesures et des présences parfois trop peu régulières des éducateurs. Une dégradation des situations peut alors être constatée.
- ⇒ Nous constatons également un refus fort de l'idée de placement. Il est fréquent que des mesures de placement aient été prononcées au cours du

parcours judiciaire des familles. Ces placements ont souvent été mal vécus par les enfants et les familles, entraînant une hostilité face à cette proposition éducative. Ces parcours institutionnels longs nous poussent bien souvent à devoir décaler les modes d'intervention pour tenter prioritairement d'obtenir l'adhésion des familles à notre intervention.

⇒ Enfin, nous constatons qu'en raison de carences d'accès à des dispositifs adaptés (ITEP, SESSAD, hôpital de jour, scolarité adaptée etc), certaines situations familiales se dégradent, entraînant une situation de danger pour l'enfant.

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs principaux de notre service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert renforcé sont de :

- ⇒ Veiller au maintien de l'enfant dans son milieu d'origine en travaillant pour éliminer tout danger.
- ⇒ Apporter aide et conseils à la famille afin de la soutenir pour surmonter les difficultés, en s'inscrivant dans les droits des usagers.
- ⇒ Apporter une aide individualisée au mineur, y compris si la mesure concerne l'ensemble d'une fratrie.
- ⇒ Suivre le bon développement de l'enfant.
- ⇒ Mettre en exergue les ressources de la famille, valoriser, soutenir et développer les compétences parentales.
- ⇒ Inscrire l'enfant et sa famille dans un réseau partenarial, faire le lien, en qualité de tiers, avec ces instances (scolaire, soin, administratif ...).

L'accompagnement renforcé permet d'assurer une présence intensive auprès des jeunes et de leur famille. Cette présence doit permettre de travailler les différents objectifs posés par le magistrat ou mis en lumière lors de la phase d'évaluation de la situation. Ces objectifs peuvent être divers mais doivent tous conduire vers la résorption du danger. L'objectif final de la mesure doit être la mainlevée de cette dernière et un retour au droit commun et ainsi la résolution des difficultés familiales. L'accompagnement est en effet travaillé pour que les familles apprennent à utiliser petit à petit leurs ressources propres et qu'elles soient, à terme, en capacité de solliciter par elles-mêmes les dispositifs de droit commun.

En dehors des situations pour lesquelles une mainlevée serait possible, l'accompagnement intensif doit permettre de travailler une dynamique positive avec le jeune et la famille afin de basculer à terme sur d'autres types de mesures éducatives (placement lorsqu'il est nécessaire, AEMO simple, AED etc.).

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2025 POUR INTENSIFIER L'ACTION ÉDUCATIVE

### Une équipe pluridisciplinaire

- ⇒ Il s'agit de proposer la mise en commun de plusieurs compétences détenues par des professionnels aux champs d'action complémentaires. Ceci permet de proposer à l'enfant et à sa famille une prise en charge la plus globale possible mais aussi la plus proche des besoins qui auront été repérés (attendus de la décision du JE, besoins repérés lors de l'évaluation et besoins exprimés par le mineur et sa famille). Cette équipe inter-disciplinaire sera composée d'éducateurs spécialisés ou assistants sociaux, techniciens de l'intervention sociale et familiale, psychologue, personnels soignants et agent administratif.
- ⇒ Face aux très nombreuses difficultés financières et administratives des familles accompagnées, nous ferons également la demande de pouvoir recruter une assistante sociale en tant que fonction ressource afin de pouvoir mieux accompagner nos publics dans ces difficultés.

### Des ratios éducatifs permettant une présence très régulière auprès des jeunes et de leur famille

- ⇒ Pour répondre à la nécessité de multiplier les temps de rencontre auprès des usagers, nous faisons le choix de proposer un nombre limité de mesures par travailleur social. Chaque personnel éducatif sera ainsi chargé de 10 à 12 mesures. Afin d'assurer la meilleure continuité possible du service et garantir la pluralité des regards, un système de co-référence sera mis en place. Les références et co-références seront travaillées en fonction des problématiques des situations et des familles et seront amenées à pouvoir évoluer si la situation le nécessite.
- ⇒ Les familles et enfants concernés par les mesures se verront proposer des temps repérés chaque semaine. La présence éducative pourra devenir quasi quotidienne si la situation se dégrade et/ou le nécessite à un moment donné de la prise en charge.
- ⇒ Les TISF, personnel soignant et psychologue sont quant à eux considérés comme des fonctions ressources intervenants sur sollicitation des travailleurs sociaux et chefs de services pour répondre à des besoins spécifiques sur des temps particuliers avec les jeunes et les familles ou en binôme avec l'éducateur référent.
- ⇒ Les actions collectives permettront également de multiplier les moments éducatifs proposés aux enfants et à leurs familles. Ces actions collectives permettent un regard différent sur les situations et sont tout aussi essentielles au travail éducatif.

### Une organisation souple du temps de travail

L'objectif étant de proposer des réponses éducatives les plus réactives, souples, diversifiées et régulières dans le temps, le service organisera les temps de travail de ses professionnels afin d'assurer différents types de présence, en journée, en début de soirée et le week-end. Cette organisation a vocation à pouvoir s'adapter aux besoins de chaque famille.

Ainsi les plannings feront apparaître des temps :

- ⇒ De permanence éducative sur les différentes bases de service,
- ⇒ De rencontres individuelles à domicile ou à l'extérieur,
- ⇒ D'actions collectives,
- ⇒ Réservés aux écrits et d'analyse collective des situations.

Une astreinte sera mise en place afin de répondre aux potentielles urgences, notamment après 20 heures et le week-end. Le service se propose de mobiliser en cas de besoin des ressources internes préexistantes telles que les surveillants de nuit mobiles des services de l'AMAPE et de la MECS (toutes unités).

### Une diversité de réponses éducatives

- ⇒ Afin d'apporter une réponse adaptée, individualisée et en cohérence d'une part avec les attendus de la décision judiciaire et d'autre part avec les besoins évalués et/ou exprimés, le service continuera de proposer des réponses éducatives diversifiées. Il s'agit tout d'abord d'organiser des actions éducatives individuelles à destination de l'enfant seul, des parents seuls, ou de la famille au sens large. Il est ensuite question de mettre en œuvre des actions collectives de socialisation et d'inscription positive dans le territoire. La phase d'évaluation permettra d'établir les différentes réponses éducatives à mobiliser.
- ⇒ En cas de besoin, une solution de repli pourra être proposée à l'enfant et sa famille. Un hébergement de 7 jours maximum pourra être proposé au sein de notre MECS en cas d'urgence ou dans l'optique de travailler un potentiel futur placement.

## A DESTINATION DES MINEURS

### Actions individuelles

- Entretiens individuels au service
- Entretiens individuels au domicile
- Entretien avec la psychologue
- Entretien avec l'infirmière
- Démarches accompagnées
- Sorties pédagogiques et ludiques
- Accompagnement vers de l'hébergement d'urgence en MECS en cas de besoin
- Préparation à des séjours de ruptures
- Rencontre avec les services de prévention spécialisée
- Possibilité de participer aux actions collectives menées par la prévention spécialisée (sorties, prévention par le sport, séjours etc)
- Rencontre avec les acteurs de la vie associative locale et de l'éducation populaire.

### Actions collectives

- Constitution de groupes d'enfants pour la réalisation de sorties éducatives / sportives / culturelles.
- Actions collectives de prévention santé / sexualité / addiction etc.
- Ateliers de socialisation, de créativité, de projet.
- Ateliers de sensibilisation à l'insertion professionnelle.
- séjours pendant les périodes de vacances scolaires.
- Groupes de parole
- Projets transversaux entre les différents publics accueillis par le Groupe addap13 (pôle PEC ASE, prévention spécialisée, médiation sociale et éducative).

## A DESTINATION DES PARENTS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

### Actions individuelles

- Entretiens au domicile ou dans les locaux du service
- Entretiens avec la psychologue
- Intervention de la TISF au domicile
- Mise en relation avec les partenaires associatifs locaux et les services de droits communs tels que les MDS, les centres sociaux, CAF, France Travail etc.

### Actions collectives

- Ateliers de réflexion autour de la fonction parentale et de la parentalité.
- Groupes de parole animés par la psychologue .

## A DESTINATION DES CELLULES FAMILIALES

Il est question de proposer des actions de médiation de lien parent-enfant. Le travail se fait alors en interne par l'éducateur et/ou le psychologue. Le travail peut également se faire en externe en mobilisant des partenaires associatifs spécialisés. L'exercice quotidien de la mesure doit également permettre de favoriser les échanges entre l'éducateur, l'enfant et sa famille. Ces temps participent du rétablissement du lien parent-enfant. Ils sont l'occasion de travailler sur la place occupée par chacun, sur les rôles de chacun mais doivent aussi permettre de redonner une place à la notion de plaisir à être ensemble.

Une réactivité et une souplesse dans la réponse éducative

- ⇒ Les publics accompagnés présentant souvent une très faible adhésion à l'intervention sociale et/ou une certaine défiance, le service adaptera ses réponses et ses modalités d'accompagnement afin de pouvoir susciter l'adhésion. L'équipe éducative pourra intervenir autant que de besoin à domicile, et ce même lors de l'ouverture de la mesure, ou bien en extérieur.
- ⇒ Lors de l'ouverture des mesures, les prises de contact par téléphone seront privilégiées. L'envoi de courrier ne sera effectué qu'en cas de difficulté à contacter la famille. En cas de dégradation des situations, le service (éducateur référents, fonctions ressources ou cadres) interviendra autant que de besoins.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

### Le partenariat

La mobilisation de ressources partenariales doit permettre d'associer des acteurs aux compétences et champs d'action multiples venant renforcer la stratégie éducative mise en place pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille. En premier lieu, nous continuerons de travailler étroitement avec les juges pour enfants, le Conseil départemental et la Protection Judiciaire de la Jeunesse afin de participer au diagnostic des besoins et difficultés constatées et ainsi continuer à être force de proposition dans nos réponses éducatives. Nous continuerons de travailler de concert avec les institutions fréquentées habituellement par la famille. L'Education nationale, les services sociaux sont notamment des acteurs menant une action éducative et sociale quotidienne auprès des enfants et des familles. Dès lors, il peut s'agir de les rencontrer afin de mesurer, dans leurs champs, les difficultés repérées mais aussi de mobiliser leurs ressources comme actions complémentaires aux actions éducatives menées par le service. Par exemple, mobiliser l'association sportive d'un collège peut favoriser la socialisation d'un jeune dans cet environnement. Concernant les services sociaux (MDS, CAF etc), le lien établi entre les professionnels servira à inscrire les parents dans la résolution de problèmes sociaux, administratifs ou financiers, parfois sources de tensions intrafamiliales. Le tissu associatif est riche sur l'ensemble des communes du département, les centres sociaux ainsi que les services d'animation municipale représentent ainsi des partenaires de proximité. Il s'agit de repérer, contacter et faciliter l'accès des jeunes et des parents aux actions socio-éducatives menées par les communes ou par les associations locales ou de quartiers. Outre le fait que cela permet à la cellule familiale de se voir proposer des activités souvent structurantes, cela favorise une inscription positive dans le tissu social du territoire. Nous poursuivrons notre travail d'échange et de rencontre avec les partenaires médico-sociaux (ITEP, SESSAD, CMP etc) afin de coordonner au mieux nos interventions réciproques et de les adapter au

mieux aux besoins des familles.

### La coopération interne au Groupe addap13

Les activités portées par les différentes associations et services composant le Groupe addap13 (prévention spécialisée, prévention par le sport, médiation sociale) représentent des ressources internes que le service compte mobiliser à chaque fois que de besoin. Cette coopération sera évidemment activée dès lors que la mesure s'exerce sur un territoire où une ou plusieurs actions ou missions portées par le Groupe sont présentes. Les actions menées en coopération seront discutées au cas par cas selon l'intérêt du jeune et de sa famille.

La mobilisation des partenaires comme des ressources internes s'inscrit dans des logiques de complémentarité et non de substitution. Il s'agit d'un outillage opérationnel de la stratégie éducative par la mise en œuvre d'actions complémentaires le plus souvent collectives aux accompagnements éducatifs individualisés.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION DU SERVICE

Notre principal indicateur d'évaluation sera le taux de mainlevée à échéance des mesures qui nous seront confiées. Les mainlevées viendront ainsi signifier une dynamique positive de la famille lors de l'accompagnement et leur capacité à sortir du cadre contraignant de la mesure judiciaire.

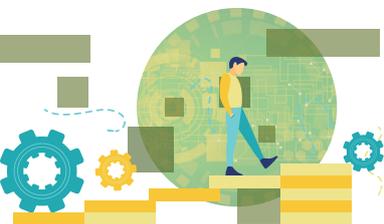
Le passage vers des mesures d'accompagnement administratif (AED) sera également un indicateur positif de l'adhésion des familles à la nécessité de poursuivre un accompagnement.

Nous évaluerons également l'efficacité d'un accompagnement renforcé en fonction des problématiques des enfants et des familles afin de pouvoir continuer à calibrer au mieux notre intervention.

L'utilisation du logiciel Traject nous permettra également de quantifier précisément le temps passé auprès des familles et l'impact de cet accompagnement sur l'évolution des situations.

# ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE





# ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE

## FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE

Notre entreprise d'insertion a toujours un client important : le pôle Prise en charge de mineurs ASE du Groupe via la restauration des mineurs accueillis dans les différents services (MECS, APA, AMAPE). Cette orientation, viable pour le Pôle, inscrit doublement l'activité de l'entreprise dans le champ du social et valorise l'utilité sociale des salariés en insertion, en cuisine comme en livraison.

Néanmoins, Equilibre doit poursuivre les démarches mises en place pour trouver de nouveaux clients et marchés afin de réduire sa part de dépendance au public initialement visé, car ceci crée un facteur de risque pour notre structure. En effet, le restaurant a trouvé sa raison d'être dans la réponse aux besoins que nous avons évalués au démarrage du pôle : fournir des repas de qualité à des mineurs sous protection mais doit en sa qualité d'entreprise diversifier sa clientèle. Pour la seconde année, le bilan fera état d'une diversification dans les prestations et clients de l'entreprise. D'autant que la tension entre inflation et les accords de tarification rend nécessaire une grande vigilance quant à la viabilité économique et sera à nouveau une préoccupation. Aujourd'hui l'entreprise atteint sa taille limite en terme de production dans le laboratoire actuel, il s'agira en 2025 de trouver un second lieu pour alléger l'outil de travail initial et développer l'activité si possible sur un autre territoire.

## OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

- ⇒ **Préparer et acheminer des repas sains et équilibrés** pour des Mineurs non accompagnés pris en charge par le Groupe addap13 (majorité de l'activité), ainsi que pour Sud formation, EVOCAE, la PJJ, DDSP13, DZSP, le MUCEM et tout autre sollicitation à laquelle nous sommes en capacité de répondre.
- ⇒ **Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement** renforcé vers leur insertion sociale et professionnelle : mise en situation professionnelle, ateliers, entretiens individuels, mise en œuvre de l'AFEST (formation en situation de travail).

En parallèle pour assurer cette fonction, nous formons les encadrants sur l'apprentissage.

- ⇒ **S'inscrire dans une démarche écoresponsable** et anti-gaspillage, en conformité avec la loi Egalim (limiter le jetable).

Equilibre prépare une moyenne quotidienne de 700 repas, dont 500 pour les mineurs hébergés pris en charge par le Groupe addap13.

Elle entre dans les normes DDPP (agrément) propres à ce secteur d'activité : chaîne du froid, hygiène...

**En 2025, nous poursuivrons une logique de développement**, toujours à partir de projets apportant une plus-value en termes de formation des salariés (restaurant d'application, service).

## UNE RELATIVE STABILISATION

### ... Entre enjeux économiques et insertion

Les entreprises d'insertion doivent toujours tenir un équilibre complexe entre réalité économique (chiffre d'affaires, marge, rentabilité, etc.) et les valeurs sociales permettant d'accueillir des salariés en fragilité sociale et très éloignés du monde de l'emploi (temps d'accompagnement, formation, PMSMP) qu'elles ont mission d'accompagner vers une insertion sociale réussie.

Les salariés en insertion sont issus de quartiers prioritaires et notre entreprise étant installée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, particulièrement paupérisé, nous contribuons de ce fait aussi à de l'emploi local. Nous nous attachons à respecter une mixité d'âges, genres et cultures dans nos équipes. En parallèle nous intégrons des personnes âgées de 18 à 26 ans qui ordinairement n'émargent pas sur ce type de dispositif, mais c'est là une marque de fabrique du Groupe addap13, opérateur historique de prévention spécialisée très sensible aux difficultés de la jeunesse : de nombreux jeunes garçons et filles en effet sont en grandes difficultés de qualification et projet professionnel et pour certains ont déjà traversé des périodes d'inactivité. Dans le même esprit, nous sommes amenés à accueillir un large public pour des stages professionnels ou de découverte : MNA orientés par les équipes éduca-

tives du Groupe addap13 ou de la PJJ, stagiaires orientés par des organismes de formation professionnelle (Sud formation, Ecole de la 2<sup>e</sup> chance), ou encore des personnes en situation de handicap (T'cap 21, Cap emploi). En 2024, nous avons développé un nouveau partenariat avec le CFA Corot, géographiquement proche, pour des entrées en formation (cuisine).

Un des facteurs des insertions réussies de nos personnels est notre lien de qualité avec un vaste partenariat qui nous permet d'envoyer des salariés en PMSMP (périodes de mise en situation professionnelle) vers des formations (chef Bazil, Multi restauration méditerranée) et vers l'emploi.

Il est parfois complexe de tenir nos engagements en matière de production de repas et de livraison avec une équipe salariée majoritairement en situation d'insertion. En effet, certains ne sont pas en mesure de tenir le poste que nous proposons, du fait de freins massifs. Ainsi à la fin d'une première période de contrat, nous sommes contraints de ne pas renouveler ce dernier pour ne pas mettre en situation difficile l'ensemble de la cuisine d'une part et ne pas placer les personnes concernées dans une situation d'échec trop fort. Néanmoins, depuis le début la rentabilité est au rendez-vous et les chiffres des sorties positives approchent cette année les 70 %. Nous avons une CIP qui accompagne les salariés en insertion dans leur processus de retour durable en emploi et de formation.

**En 2025**, nous poursuivrons les démarches pour la mise en place d'AFEST permettant de valider des modules de CAP ou CQP et ainsi contribuer à la tenue de nos engagements et à la valorisation des employés en insertion et de leur encadrement.

#### Entre satisfaction des usagers et réalité de travail

Concernant les repas du quotidien à destination des publics pris en charge dans des hébergements collectifs en interne du pôle PEC ASE ou vers des partenaires extérieurs pour lesquels nous sommes en prestation, nous sommes parvenus à établir des menus qui conviennent à ces types de publics en termes de variété, de goût et de quantité. Nous ajustons en permanence les contenus en fonction des retours que nous font les jeunes destinataires et/ou les lieux d'hébergement afin de correspondre au mieux aux demandes, aux besoins des adolescents et en respectant l'équilibre alimentaire. Le travail effectué avec une anthropologue et les équipes éducatives a permis d'avoir une approche sereine sur la qualité et la quantité des repas auquel nous continuons à nous référer.

Nos grands objectifs restent donc de :

- ⇒ Fournir une nourriture saine et suffisante.
- ⇒ Préparer des repas qui fassent « plaisir » à des adolescents.
- ⇒ Eduquer aux goûts de la société d'accueil.
- ⇒ Remettre les jeunes autour d'une table pour manger.

#### En 2025, nous visons :

- ⇒ La consolidation du self-service, qui fonctionne désormais de manière très fluide (take-away et repas sur place)
- ⇒ Le renforcement de la démarche qualité en produisant des questionnaires de retour de la satisfaction en direction de nos clients y compris les mineurs pris en charge dans le pôle.

Nous avons expérimenté les questionnaires en direction des destinataires finaux nous souhaitons étendre cette démarche durant l'année à venir.

Avec nos clients, tels que la PJJ les premiers retours portent sur notre agilité et notre rapidité dans les réponses que nous pouvons faire. En effet, nous sommes en mesure de répondre positivement aux commandes de repas à destination de jeunes hébergés à Marseille, Aix-en-Provence. Ainsi, nous contribuons grâce à notre réactivité, à soutenir nos clients qui ont besoin de rendre un service de qualité à des usagers (mineurs placés).

Nous continuerons à développer notre réseau de clients qui ont connaissance de nos prestations via le réseau partenarial de l'ensemble du Groupe addap13.

Nous poursuivons la recherche de clients concernant les prestations de type traiteur (panier repas, buffet) qui permet au-delà du fait de diversifier nos sources de revenus de donner l'occasion à nos salariés en insertion de diversifier les types de préparation et ainsi développer leurs compétences.

#### Entre éco responsabilité et normes de sécurité alimentaires

Le gaspillage, le respect de la planète et l'éco-responsabilité restent au cœur de notre projet, en dépit des difficultés de fonctionnement et d'impératifs réglementaires qui quelquefois peuvent compliquer les choses. La réouverture du self-service permet de diminuer en partie les livraisons, les jetables (couverts, barquettes etc..) et le gaspillage.

En 2025, nous poursuivons :

- ⇒ Notre partenariat solidaire avec des associations caritatives, permettant des dons de repas, lorsque ceux-ci n'ont pas été consommés ni entamés.

- ⇒ La mise en place d'un système de récupération des huiles usagées.
- ⇒ L'expérimentation réussie en 2024 du recyclage des cartons et des cagettes auprès d'un prestataire (déchetterie) et de retours des cagettes au producteur de légumes qui assure notre approvisionnement. Il s'agit là de démarches volontaires de notre part recyclage de notre part et qui représente un coût (abonnement à la déchetterie).
- ⇒ La recherche d'une solution éco-responsable de concernant le traitement des déchets organiques.

#### Entre financement, tarification et... inflation

L'équilibre financier est respecté et assuré par l'activité et les recettes. Toutefois, l'entreprise est au cœur d'impératifs issus de différents champs :

- ⇒ Le prix de la majorité des repas servis est fixé par la tarification du Pôle PEC ASE (Aide sociale à l'enfance, autorisation MECS).
- ⇒ La loi Egalim s'appliquant aux restaurations collectives impose 50 % de produits de qualité (Label rouge, AOC, IGP, STG, HUE, RUP, Pêche durable...), dont au moins 20 % de produits biologiques. Cet ensemble, auquel nous souscrivons tout à fait sur le fond, suppose des coûts supplémentaires et engendre des difficultés quotidiennes ; privilégier les circuits courts par exemple s'avère difficile lorsque les producteurs ont du mal à satisfaire les demandes.
- ⇒ Les restrictions dues à la crise sanitaire ont entraîné un fort développement du poste de livraison et des conditionnements individuels des repas, ce qui pèse sur le coût... et l'éco responsabilité de la démarche (bouteilles d'eau par exemple...).
- ⇒ Le contexte économique est assorti d'une inflation qui fragilise encore cet objectif.

En 2024, les charges (matières premières, emballages et fluides) sont restées élevées. Nous continuerons de nous investir en 2025 sur le choix des approvisionnements les plus convenants, de manière à entrer dans les normes de la loi EGALIM tout en nous conformant aux prix fixés par l'Aide sociale à l'enfance, malgré la forte augmentation des prix.

#### Entre développement et sens....

Equilibre a vocation à diversifier ses activités tout en maintenant l'axe central de préparation et acheminement de repas à destination de mineurs et à s'attacher à l'efficience de sa configuration, en termes matériels et humains. Nous sommes parties prenante d'**EPICE**, regroupement partenarial des entreprises d'insertion en restauration de Marseille, et à ce titre, nous renouvellerons en 2025 notre participation à l'évènement **kouss-Kouss**, sur la base d'une belle édition 2024.

Quelques pistes sont déjà en travail :

- ⇒ Ouvrir un restaurant d'application en partenariat avec la PJJ ou tout autre projet d'envergure.
- ⇒ Réfléchir à la configuration de la cuisine centrale.

La cuisine actuelle a démontré son efficacité ; cependant, la formule « containers » montre des limites, dans le cas de développement intense de l'activité. Des possibilités d'allègement seront mises au travail : préparer des repas dans d'autres équipements par exemple, en nouant des partenariats à proximité de lieux d'hébergement du pôle pour faciliter les livraisons.

Nous engageons une réflexion sur la possibilité d'autres locaux pour envisager plus sereinement des développements et/ou des sollicitations ponctuelles. La question d'une deuxième cuisine chargée des repas pour le public hors Marseille se posera également car elle permettrait de limiter le coût des livraisons.

#### ⇒ Des perspectives et deux points de vigilance en termes de ressources humaines

Nous avons modifié depuis le second semestre 2024 la tenue des recrutements des salariés en insertion (CDDI) afin de les ajuster à la réalité de notre fonctionnement. Nous avons recentré la sélection autour de profils compatibles avec les critères d'une entreprise d'insertion. Il apparaît indispensable que les personnes qui travaillent puissent être effectivement présentes à leurs fonctions et il s'agit pas de placer des salariés potentiels en situation d'échec, notamment si ces derniers ont des freins à l'emploi (état de santé, absence d'hébergement...) qui ne leur permettraient pas d'être effectivement disponibles 35 heures par semaine.

En 2024, des évènements indésirables entre salariés en insertion nous ont poussé à réitérer les sessions d'informations sur les mesures de lutte contre le harcèlement (y compris harcèlement sexuel). En 2025, nous serons attentifs aux relations de travail entre salariés en CDDI, afin que ces derniers s'ils ne possèdent pas tous les codes sociaux nécessaires à une intégration professionnelle réussie ne se mettent pas en danger ou ne mettent pas les autres salariés en situation complexe ou de harcèlement.

La production de repas est un facteur d'exposition aux accidents du travail nous resterons vigilants aux conditions matérielles de sécurité de l'ensemble des salariés du service. Nous allons poursuivre les ateliers de sensibilisation à la sécurité et à la qualité des conditions de travail (manipulation des objets tranchants, risques électriques...). Un des indicateurs d'atteinte de cet objectif sera la baisse

du nombre d'accidents du travail. Nous gardons à l'esprit qu'une part des salariés en CDDI n'ont pas ou très peu d'expérience dans le domaine de la restauration et pour certains n'ont jamais ou pas depuis une longue période été en situation d'emploi. Il est donc inhérent à notre type d'activité d'être exposé aux accidents néanmoins cet axe représente un enjeu important en 2025 dans l'amélioration de la QVCT de notre entreprise d'insertion.

⇒ **Renouvellement de matériel (amortissements)**

Nous procéderons aux achats de véhicules frigorifiques et de matériels de cuisine nécessaires.



